

Le Bulletin

de l'Institut de Recherche Juridique Interdisciplinaire François-Rabelais (EA 7496)

N°5 - juin 2022

2021 - 2022

DES ÉVÉNEMENTS SCIENTIFIQUES RÉSOLUMENT Tournés VERS L'INTERNATIONAL

- Les partenariats des puissances économiques en Afrique
- Society in the age of COVID-19
- L'adoption en France et en Pologne : analyse comparée des cadres normatifs nationaux
- Droit, Territoires, Terroirs & Gastronomie en France et au Japon
- Borders of solidarity: migration regimes, violence and mobilization

Droit, Territoires, Terroirs & Gastronomie en France et au Japon
フランスと日本の法、地方、テロワール、ガストロノミー
Law, Territories, Terroirs & Gastronomy in France and Japan



Colloque international Nihon-Europa 19-20 mai 2022

Le mot des codirecteurs

Chères Collègues,
Chers Collègues.

La période d'évaluation que traversent les unités de recherche de l'université, avec son lot de production de « document d'auto-évaluation » par-ci, de « portfolio » par-là, et de tableurs partout, en ferait oublier l'essentiel : l'activité de l'IRJI François-Rabelais continue ; elle paraît même s'intensifier. Tandis que les dernières grandes manifestations scientifiques connaissent leur épilogue avec la publication de leurs actes (L'influence des convictions sur la gestion de patrimoine ; Le contrôle de la légalité administrative ; Comment les responsables publics doivent-ils répondre de leurs actes ? ; La pérennité de l'entreprise...) et que le séminaire au long cours consacré au « libéralisme dans tous ses États » connaît sa session finale, les recherches collectives des temps longs se poursuivent, comme le séminaire sur « la motivation enrichie des arrêts rendus par la Cour de cassation » et les programmes « Nihon-EuropA » et « Polonium ».

Et l'essentiel de l'essentiel d'une unité de recherche sont ses membres. Bienvenue et félicitations, donc, aux nouveaux jeunes docteurs, docteurs qualifiés et enseignants-chercheurs recrutés, habilités à diriger des recherches ou promus.

François FOURMENT & Pierre-Yves MONJAL,
Codirecteurs de l'IRJI François-Rabelais

Sommaire

Le mot des codirecteurs.....	2
L'IRJI François-Rabelais et ses 6 axes de recherche.....	3-4
Présentation du Conseil de l'IRJI François-Rabelais.....	4-5
Organigramme de l'IRJI François-Rabelais.....	5
Formations de Master 2 adossées à l'IRJI François-Rabelais en vue d'une orientation vers le doctorat.....	6
Présentation de Masters adossés à l'IRJI François-Rabelais.....	6-9
Bonus Qualité Internationale (BQI).....	9
Programmes de recherche en cours.....	9
Programmes de recherche en cours, un point d'étape.....	9
Retour sur les colloques.....	10-14
Colloques à venir.....	14
Retour sur les conférences.....	15-16
Colloques et conférences de l'IRJI François-Rabelais mis en ligne sur Canal U.....	17
Publications financées par l'IRJI François-Rabelais.....	18
Professeur invité.....	19
Programme PAUSE.....	19
Les enseignants-chercheurs de l'IRJI François-Rabelais à l'international.....	20
Présentation de Colombine MADELAINE, Vice-Présidente de l'Université de Tours.....	21
Nominations.....	21
Convention CIFRE.....	22
Soutenance d'Habilitation à Diriger des Recherches.....	22
Thèses soutenues.....	22-24
Qualification des docteurs.....	24
Recrutement des docteurs qualifiés.....	24-25
Recrutement et nomination d'enseignants-chercheurs.....	25
Liste des enseignants-chercheurs de l'IRJI François-Rabelais.....	25
Liste des doctorants de l'IRJI François-Rabelais.....	26-27
Informations pratiques sur l'IRJI François-Rabelais.....	28

Mentions Légales :

Responsables de la publication : MM. Pierre-Yves Monjal et François Fourment,
codirecteurs de l'IRJI François-Rabelais (EA 7496)

Hébergeur : Université de Tours

Rédaction : Véronique Picard (Ingénieur d'études)

Composition : Xavier Houiller (Technicien d'information documentaire et de collections patrimoniales)

Impression : PICSEL, imprimerie centrale de l'Université de Tours

L'IRJI François-Rabelais et ses 6 axes de recherche

L'Institut de Recherche Juridique Interdisciplinaire François-Rabelais (IRJI François-Rabelais EA-7496) a vocation à organiser et promouvoir toutes les recherches dans le champ du droit privé et des sciences criminelles, du droit public, de l'histoire du droit et des institutions, de la science politique, et aussi de l'économie. Il rassemble des enseignants-chercheurs, doctorants, jeunes docteurs et chercheurs de l'Université de Tours relevant de ces disciplines.

Les membres de l'IRJI travaillent par axe de recherche, adoptés à la réunion du 4 novembre 2015,

- Démocraties, libertés, politiques publiques

Regroupant des spécialistes des principales branches du droit – interne comme international et européen – et des chercheurs de science politique, cet axe se propose d'analyser, dans une perspective alliant complémentarité et interdisciplinarité, les transformations contemporaines des institutions, des pratiques et de la citoyenneté démocratiques.

Les recherches menées couvrent une large gamme d'objets et de terrains, dans l'objectif général de contribuer à l'analyse critique des mutations actuelles du pouvoir et du droit, tout particulièrement pour déterminer la place précise qu'y tiennent les impératifs démocratiques et la protection des droits individuels.

Il s'agit d'abord d'interroger les reconfigurations de la citoyenneté, dans des contextes de crise, de mouvements sociaux ou de révolutions, mais aussi la remise en cause des catégories politiques traditionnelles – citoyenneté, pouvoir, normes, Etat – du fait de la globalisation et de dynamiques sociales, économiques ou politiques se déployant au-delà des frontières étatiques. Ces dynamiques produisent en retour des phénomènes de replis identitaires, comme la résurgence des logiques nationalistes, que l'axe de recherche entreprend également d'étudier, en s'appuyant en particulier sur les échanges entre juristes et politistes.

Il s'agit par ailleurs et plus généralement d'analyser les transformations des rapports de pouvoir et des droits fondamentaux, en examinant notamment les atouts et limites du droit dans l'encadrement de différentes politiques publiques, comme celles relatives à l'égalité et la non-discrimination, la lutte contre l'exclusion sociale ou la vulnérabilité, l'accès aux soins et la protection de la santé. Il en va ainsi d'interrogations sur le statut des droits sociaux dans le contexte de la crise de l'Etat social, mais aussi d'études sur le caractère genré du droit et des politiques publiques. Dans cette perspective, le processus de transformation de l'Etat est particulièrement analysé, soit qu'il s'agisse d'étudier les réformes de l'action publique, à travers la participation et l'information des administrés, soit qu'il s'agisse de mettre en évidence les tensions existant au sein des politiques publiques, comme l'attestent les débats contemporains sur la laïcité, l'intégration et la cohésion sociale.

Les chercheurs rattachés à l'axe ont vocation à croiser l'analyse de questions particulières et des recherches d'ampleur plus théorique, alimentées le cas échéant par des études comparatistes. La dimension théorique irrigue en effet l'ensemble des recherches de l'axe à des degrés divers. Il s'agira en particulier de développer une réflexion approfondie sur la démocratie et la citoyenneté, en analysant la part relative des institutions, du droit, des normes sociales et culturelles, mais aussi des acteurs et des différents modes d'action qui se déploient au sein des sociétés contemporaines, parmi lesquels la presse, « chien de garde » de la démocratie.

- Marché et entreprise

Notion large, le marché peut être appréhendé comme un espace sans frontières intérieures. Une fois consacrée son existence et délimitée son emprise, il invite à s'attacher aux échanges commerciaux et financiers, nationaux, européens et internationaux qu'il permet, à leurs instruments et à leur régulation. Il conduit aussi à s'intéresser à tout ce qui y circule librement : marchandises services, capitaux mais aussi personnes (actifs ou simples citoyens). Il pousse enfin à l'étude des entreprises qui en sont les acteurs, impliquant ainsi de s'intéresser aux droits de la concurrence (interne, européen, international) et de la distribution, des sociétés, des entreprises en difficulté, des contrats, de la commande publique, du travail.... La globalisation du droit et de l'économie et la crise économique et financière invitent à repenser non seulement les rapports économiques et juridiques entre entreprise et marché, mais également l'impact de cette évolution sur le droit et les institutions de droit interne, privé ou public, européen et international. Cet axe ouvre donc la perspective à des travaux juridiques, économiques, sociologiques et historiques de nature transversale et pluridisciplinaire.

Cet axe de recherche s'inscrit dans le prolongement de plusieurs masters : master juriste d'entreprise (MAJE), droit des affaires internationales, juriste européen, ainsi qu'en partie celui de conseil et contentieux (conseil en droit privé et public des affaires, contentieux économique).

- Normes et institutions en Europe

Cet axe se propose de faire converger les recherches autour des questions relatives aux rapports de normes et de systèmes européens et nationaux. La production normative de l'ordre conventionnel (CEDH et Conseil de l'Europe) et de l'ordre intégré (Union européenne) conduit à des adaptations incessantes des catégories juridiques et des jurisprudences impliquant de la part des juristes un suivi attentif de ces évolutions. C'est tout à la fois les normes largo sensu et leurs producteurs (CEDH/Union/États), c'est-à-dire les institutions européennes, qui sont placés au cœur de cet axe invitant ainsi à réfléchir sur tous les aspects de ces réaménagements affectant toutes les branches du droit interne notamment. Les enjeux institutionnels, politiques, économiques liés à ce vaste mouvement de recomposition des ordres juridiques y sont naturellement rattachés, car les interactions ne sont pas exclusivement de type normatif. Les dynamiques institutionnelles et politiques au sein de l'Europe, qu'il s'agisse de l'Union ou du Conseil de l'Europe, impliquent en effet une expertise spécifique de la part des chercheurs. Enfin, car il ne saurait être question d'isoler l'Europe du vaste processus de globalisation du (des) droit(s), la dimension internationale de nos recherches collectives invite à intégrer dans nos réflexions de nombreux aspects liés au droit international privé et public. Cet axe se veut à la fois ouvert aux analyses techniques ou pratiques mais également prospectives et théoriques. Privatistes, publicistes, politistes, historiens et économistes sont en effet et nécessairement interpellés par ces nouveaux enjeux qui, au-delà des traditions liées à chacune de nos disciplines, concourent à redéfinir la nature et la fonction même des instruments du droit.

Cet axe doit être compris comme s'arrimant aux différents Master de la Faculté de droit de Tours en parfaite cohérence avec les programmes de ces derniers et les cours qui y sont dispensés afin de préparer les jeunes chercheurs à l'approfondissement doctoral de leur formation notamment.

L'IRJI François-Rabelais et ses 6 axes de recherche

- Procédures

L'axe Procédures rassemble les recherches en procédure civile, pénale et administrative.

À côté de l'analyse des spécificités propres à chacune, une approche interdisciplinaire est rendue possible par l'émergence de principes communs réunis dans ce qu'on appelle plus communément le droit processuel. La consécration d'un droit au procès équitable irrigue l'ensemble des procédures civile (et des procédures civiles d'exécution), pénale, administrative, constitutionnelle et conventionnelle.

Cet axe permet aussi de comparer les évolutions respectives des différentes procédures s'agissant, entre autres, de l'office du juge.

L'axe ne se limite pas à la simple procédure contentieuse, il a aussi pour objet d'analyser les différentes voies d'évitement du juge : modes alternatifs de règlement des différends, procédure administrative non contentieuse.

Il a pour vocation de s'intéresser aux procédures non juridictionnelles, telle celles mise en œuvre devant les autorités de régulation.

- Responsabilités

Son objet est d'étudier les responsabilités civile, administrative, pénale, politique dans une démarche interdisciplinaire.

Outre les publications individuelles en ce domaine qui sont nombreuses, plusieurs travaux collectifs ont été publiés :

- ouvrage sur les dommages et intérêts ;
- ouvrage sur les droits public et privé de la responsabilité.

L'axe « Responsabilité » peut s'appuyer :

- sur un nombre important de collègues et de doctorants s'intéressant à cette thématique ;
- sur le réseau du Groupe de Recherche Européen sur la Responsabilité Civile et l'Assurance (GRERCA), dont plusieurs membres du laboratoire font partie.

- Territoires, urbanisme, immobilier

L'objet de cet axe consiste d'abord, autour de la notion de territoires, en une réflexion sur toutes les questions en lien avec l'occupation de l'espace : urbanisme, aménagement, habitat, foncier, environnement, construction et gestion de l'immeuble... Il s'agira à la fois d'en identifier les acteurs, les enjeux, les outils, leurs interférences et d'analyser les différents instruments juridiques aussi bien nationaux, européens et internationaux susceptibles d'être mis en œuvre dans ce cadre, tels que les servitudes, les différents documents de planification ainsi que les responsabilités...

Par ailleurs, l'axe comprend une réflexion autour de la vie, de l'organisation et de l'administration de ces territoires à travers l'action locale. Il s'agit ici d'étudier la décentralisation et plus particulièrement la gestion administrative et financière des collectivités et intercommunalités, les politiques locales, les services publics locaux..., qui soutiennent l'action publique locale.

Cet axe a vocation non seulement à regrouper des chercheurs en droit privé et en droit public, mais aussi à favoriser des coopérations avec d'autres équipes, notamment avec les géographes et aménageurs qui coopèrent déjà au sein de quatre masters : Promotion et Gestion de l'immeuble (PGI), Management des Territoires et Urbanisme (MTU), Environnement, Territoire et Paysage (ETP) et Administration des Collectivités Locales (ACL). Les recherches appliquées à travers les contacts avec les acteurs publics et privés de la construction, de l'aménagement et de l'environnement (collectivités territoriales, bailleurs sociaux, agences d'urbanisme, bureaux d'études...) seront développées.

Présentation du Conseil de l'IRJI François-Rabelais

Il est composé tel que ci-après :

Les membres de l'IRJI travaillent par axe de recherche (avec à la tête de chacun, deux responsables d'axe élus par les membres de chaque axe et siégeant au Conseil de l'IRJI).

- « Normes et institutions en Europe »

Veronique Tellier-Cayrol, veronique.tellier@univ-tours.fr

- « Marché et entreprise »

- « Procédures » (coresponsables élu(e)s le 12 novembre 2019)

Benjamin Defoort, benjamin.defoort@univ-tours.fr

Delphine Thomas-Taillandier, delphine.thomas-taillandier@univ-tours.fr

- « Responsabilités »

Olivia Sabard, olivia.sabard@univ-tours.fr

Marie Dugué, marie.dugue@univ-tours.fr (élue le 12 novembre 2019)

- « Territoires, urbanisme, immobilier »

Nathalie Ros, nathalie.ros@univ-tours.fr

Alexandre Deroche, alexandre.deroche@univ-tours.fr

- « Démocraties, Libertés et Politiques publiques » (coresponsables élues le 18 décembre 2019)

Gwenola Bargain, gwenola.bargain@univ-tours.fr

Emmanuel Aubin, emmanuel.aubin@univ-tours.fr

Présentation du Conseil de l'IRJI François-Rabelais

- d'un représentant de chaque discipline universitaire (CNU) qui ne serait pas représentée parmi les directeurs et les responsables d'axe ;

Kevin Parthenay, kevin.parthenay@univ-tours.fr (science politique)

Pascal Favard, pascal.favard@univ-tours.fr (économie)

- de deux représentants des doctorants (élection du 12 février 2020) ;

Élodie Delacoure, elodie.delacoure@univ-tours.fr

Antonin Crinon, antonin.crinon@univ-tours.fr

- des chargés de mission ;

* fonds documentaire :

Nicolas Cayrol, nicolas.cayrol@univ-tours.fr

Sébastien Roland, sebastien.roland@univ-tours.fr

* coopération européenne et internationale :

Véronique Picard, veronique.picard@univ-tours.fr

* encadrement doctoral et jeunes docteurs :

Julie Traullé, julie.traulle@univ-tours.fr

Pierre Mouzet, pierre.mouzet@univ-tours.fr

- d'un personnel administratif affecté à l'IRJI François-Rabelais.

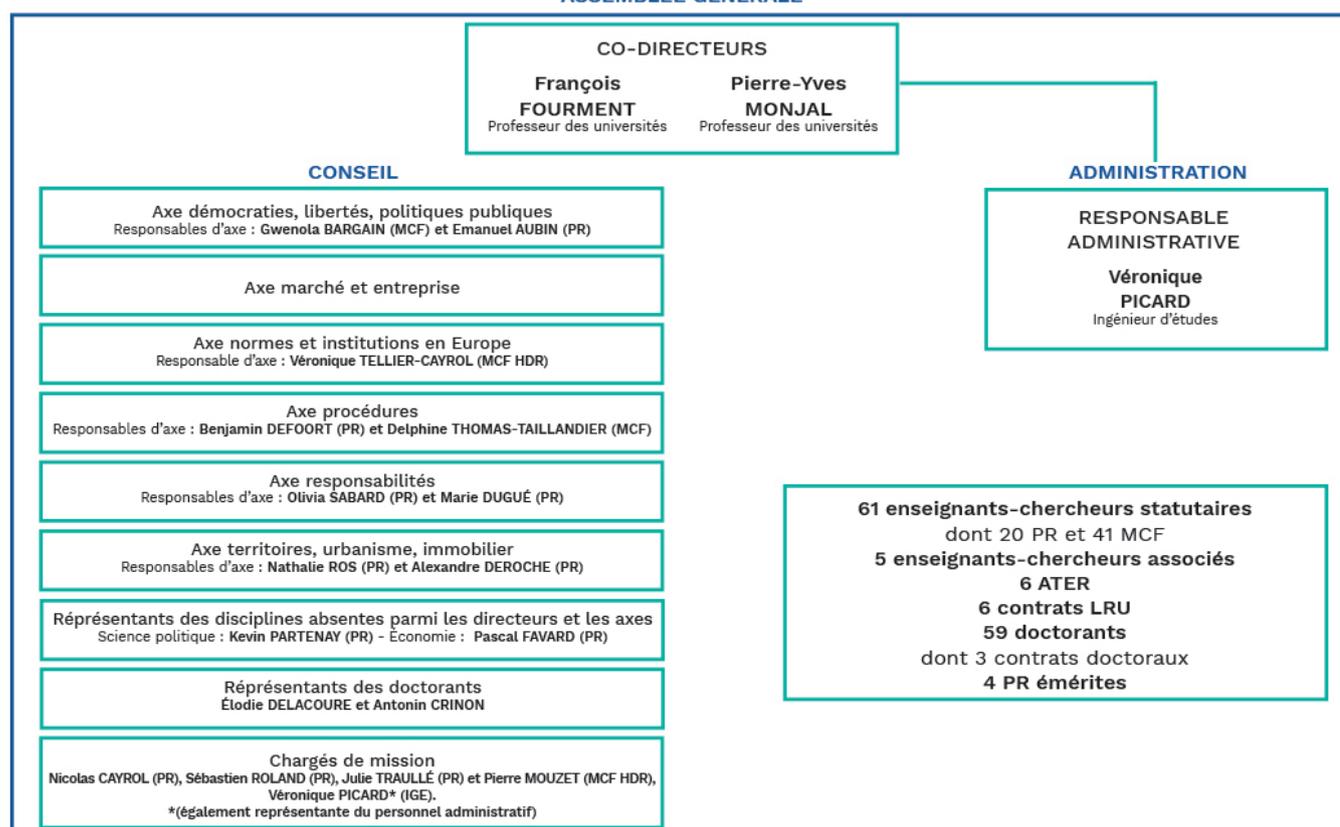
Véronique Picard, veronique.picard@univ-tours.fr

Organigramme de l'IRJI François-Rabelais



Institut de Recherche Juridique Interdisciplinaire François-Rabelais (EA - 7496)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



Formations de Master 2 adossées à l'IRJI François-Rabelais en vue d'une orientation vers le doctorat

MENTION	PARCOURS Master 2	Responsables parcours de Master 2	Courriel
Justice, procès et procédures	M2 Conseil et contentieux	Federica OUDIN/Olivia SABARD	federica.oudin@univ-tours.fr olivia.sabard@univ-tours.fr
	M2 Etudes judiciaires approfondies	Delphine THOMAS/TAILLANDIER (responsable)/Véronique TELLIER-CAYROL (responsable adjointe)	delphine.taillandier@univ-tours.fr veronique.tellier@univ-tours.fr
Droit de l'entreprise	M2 Droit des affaires	Julien BOURDOISEAU	julien.bourdoiseau@univ-tours.fr
	M2 Droit social	Gwenola BARGAIN	gwenola.bargain@univ-tours.fr
Droit international	M2 Droit des affaires internationales	Hadi SLIM	hadi.slim@univ-tours.fr
	M2 Biotechnologie et droit	Sylvain RAVENNE	sylvain.ravenne@univ-tours.fr
Droit du patrimoine	M2 Ingénierie patrimoniale	Camille DREVEAU / Fabienne LABELLE/Franck JURÉDIEU	camille.dreveau@univ-tours.fr fabienne.labelle@univ-tours.fr franck.juredieu@univ-tours.fr
	M2 Promotion et Gestion de l'Immeuble	Camille DREVEAU / Fabienne LABELLE/Franck JURÉDIEU	camille.dreveau@univ-tours.fr fabienne.labelle@univ-tours.fr franck.juredieu@univ-tours.fr
Droit public	M2 Droit et Gestion Publique Locale	Corinne TOURET	corinne.touret@univ-tours.fr
	M2 Juriste de droit public	Marie-Laure GELY	marie-laure.gely@univ-tours.fr
Droit européen	M2 Droit-Langues	Claude OPHELE	claud.ophele@univ-tours.fr
	M2 Juriste européen	Christine GUILLARD	christine.guillard@univ-tours.fr
Droit de la santé	M2 Droit de la santé	Farida ARHAB-GIRARDIN	farida.arhab-girardin@univ-tours.fr
		Emmanuel AUBIN	emmanuel.aubin@univ-tours.fr
Droit de l'environnement et de l'urbanisme	M2 Droit Recherche	Patrick MOZOL	patrick.mozol@univ-tours.fr
Economie de l'entreprise et des marchés	M2 Economiste d'entreprise	Alain BOUSQUET	alain.bousquet@univ-tours.fr

Présentation de Masters 2 adossés à l'IRJI François-Rabelais

Master 2 Conseil et contentieux

Pour plus d'informations détaillées :

[lien vers la page internet de la faculté du master](#)



Olivia SABARD
(PR)



Federica OUDIN
(MCF HDR)

Le Master Justice, procès et procédures accueille des étudiants en droit privé qui ont pour projet d'embrasser une profession judiciaire ou d'intégrer le service juridique/contentieux d'une organisation (entreprise, association, administration), ou encore devenir enseignant-chercheur. À l'issue du Master, les diplômés maîtrisent les procédures civile et pénale et sont capables de conseiller sur l'opportunité d'une procédure et de mettre en œuvre celle-ci du début à la fin. Ils sont également capables de fournir des conseils sur des problèmes juridiques de différents ordres (contrats, responsabilité, droit des étrangers,

contentieux pénal, contentieux social, contentieux familial...). En M1, le droit pénal spécial, la procédure pénale, la procédure civile, qui sont des matières fondamentales lorsque l'on veut s'orienter vers le contentieux et le judiciaire, font l'objet d'un approfondissement en travaux dirigés. D'autres enseignements, tels que le droit de l'exécution, le droit des entreprises en difficulté ou le droit de la peine, sont également dispensés. Les étudiants ont la possibilité de faire un stage de 3 semaines minimum donnant lieu à la rédaction d'un mémoire et d'une soutenance, ou bien de réaliser un mémoire de recherche, ou encore de se préparer aux concours à l'Institut d'Etudes Judiciaires.

En M2, les étudiants choisissent entre la formation initiale et la formation en apprentissage. Ils suivent exactement et ensemble les mêmes enseignements (majoritairement des enseignements disciplinaires tels que le droit des contrats ou le droit pénal et quelques enseignements transversaux tels que les droits et libertés fondamentaux). Ceux-ci sont conçus sous la forme de séminaires faits par des enseignants-chercheurs ou des praticiens (avocats, commissaires de justice...).

Présentation de Masters 2 adossés à l'IRJI François-Rabelais

Les étudiants en apprentissage sont 15 jours par mois en entreprise de septembre à avril et à temps plein d'avril à fin août. Les étudiants en formation initiale choisissent entre le parcours professionnel et le parcours recherche. Ceux inscrits en parcours professionnel réalisent un stage de deux mois minimum et rédigent un mémoire de stage donnant lieu à une soutenance tandis que ceux en parcours recherche préparent un mémoire de recherche qui fera, lui aussi, l'objet d'une soutenance. Une clinique juridique est organisée pour les non-apprentis : il s'agit pour les étudiants de traiter, en petits groupes, un cas ou une question qui leur est confié(e) par un personnel de l'Université ou par un praticien (avocat, notaire, huissier...). Ils participent également à des permanences organisées par le Barreau et une association de consommateurs. L'ensemble des étudiants réalisent également des projets tutorés : organisation d'une conférence, d'un concours d'éloquence..., lesquels les forment aux aspects non disciplinaires de la vie professionnelle (constitution d'un réseau, montage de projet, gestion d'un budget, travail collaboratif...). C'est ainsi une formation solide sur le terrain des connaissances et professionnalisante qui est offerte dans le cadre de ce master, deux années riches en enseignements et en expérience, individuellement et collectivement.

Master 2 Études judiciaires approfondies

Pour plus d'informations détaillées :

[lien vers la page internet de la faculté du master](#)

Pour plus d'informations sur le Master 2 :

<https://asso-mastereja.univ-tours.fr>

Pour suivre l'actualité du Master 2 :

<https://twitter.com/M2EJA>



Delphine
THOMAS-TAILLANDIER
(MCF)



Véronique
TELLIER-CAYROL
(MCF HDR)

Le Master JPP-EJA est une formation en deux ans proposée aux étudiants qui se destinent à une carrière judiciaire. L'offre de formation est donc tournée vers la préparation des concours et examens d'accès aux professions judiciaires (ENM, DPIP, CPIP, CRFPA...). L'équipe pédagogique s'efforce d'enrichir les connaissances théoriques des étudiants inscrits dans cette formation et de développer leur esprit d'analyse et de synthèse, leurs qualités rédactionnelles, ainsi que leur savoir-être en vue de leur admission aux concours et examens présentés. Afin d'offrir une formation complète, le Master JPP-EJA met l'accent sur les connaissances théoriques en Master 1, sans négliger l'opportunité d'accomplir dans le courant de l'année un stage de 100 heures minimum. Le Master 2 intègre davantage les programmes de révision de ces concours et examens et propose des entraînements réguliers (tous les samedis) en partenariat avec l'Institut d'Études Judiciaires (IEJ François Grua, dirigé par Mme Véronique Tellier-Cayrol). Le Master 2 est également l'occasion de s'initier à la recherche (rédaction d'un mémoire sur une thématique en lien avec le concours préparé) et de se professionnaliser (l'organisation du Master 2 étant parfaitement compatible avec un poste d'assistant de justice / 2 jours par semaine).

Master 2 Droit international parcours Biotechnologies et droit

Pour plus d'informations détaillées :

[lien vers la page internet de la faculté du master](#)



Sylvain RAVENNE
(MCF)

Le Master Biotechnologies et droit a été créé conjointement entre la faculté de droit et la faculté de sciences et techniques, par M. François-Xavier Testu et Mmes Nadine Imbault et Nathalie Guivarc'h. Il est actuellement dirigé par Mmes Nathalie Guivarc'h et Audrey Oudin, pour la faculté de sciences et techniques, et moi-même, pour la faculté de droit.

Son but est de permettre le rapprochement des juristes et des biologistes sur des questions d'intérêt commun que sont les biotechnologies et la protection et la valorisation de la recherche scientifique par le droit.

Si le premier semestre du master est, en partie, consacré à une initiation des juristes à la biologie (et, parallèlement, des biologistes au droit), dès le semestre suivant, juristes et biologistes suivent l'essentiel des cours en commun et ils ne forment plus qu'une promotion unique la deuxième année.

La formation s'articule autour de trois axes : d'une part, une formation aux biotechnologies, à travers des cours mais également des travaux pratiques ; d'autre part, une formation juridique, centrée sur la propriété intellectuelle, le droit des contrats et le droit de l'entreprise, dans une perspective internationale ; enfin, une préparation à l'intégration professionnelle.

Si le master a une vocation professionnalisante, la recherche n'en est pas pour autant absente. En première année, les étudiants doivent ainsi rédiger, par équipes transdisciplinaires, un mémoire bibliographique sur un sujet transversal, lequel donnera lieu, l'année suivante, à l'organisation d'une conférence.

Enfin, le dernier semestre est consacré à un stage de six mois, lequel donne lieu à la soutenance d'un rapport de stage.

Cette transdisciplinarité, entre le droit et la biologie, fait l'originalité de ce master. Elle ouvre aux étudiants des carrières dans les fonctions d'accompagnement juridique de la recherche, dans les institutions publiques, en entreprise ou en cabinet d'avocats. Elle fait également leur force en droit des brevets, matière pour laquelle une double compétence, technique et juridique, est particulièrement recherchée par les praticiens.

Master 2 Promotion et Gestion de l'Immeuble

Pour plus d'informations détaillées :

[lien vers la page internet de la faculté du master](#)



Fabienne
LABELLE
(MCF)

Franck
JURIEDIEU
(MCF)

Camille
DREVEAU
(MCF)



Le master droit du patrimoine repose sur deux parcours complémentaires aux débouchés professionnels très riches : l'immobilier et la gestion de patrimoine.

Siège nécessaire de toutes les activités – d'habitation,

Présentation de Masters 2 adossés à l'IRJI François-Rabelais

commerciales, professionnelles, industrielles, rurales, associatives, publiques - l'immeuble est un secteur économique clé. Il est au cœur d'enjeux qui se sont étendus et complexifiés, qu'il s'agisse par exemple de l'accès au logement, de la qualité des constructions, ou encore de la transition écologique.

Corrélativement, le droit immobilier, très dynamique, s'est étoffé et requiert une expertise importante dans des domaines aussi variés que le droit foncier, l'urbanisme, le statut de la copropriété, des baux ou encore des transactions immobilières. Le master promotion et gestion de l'immeuble permet ainsi de former des juristes de haut niveau dans le droit de la construction, de la commercialisation et de la gestion de l'immobilier individuel ou collectif.

La gestion de patrimoine répond autant à des objectifs de croissance en valeur ou d'économie fiscale qu'à des besoins de protection de la famille, de réorganisation des pouvoirs sur le patrimoine et de réaffectations des actifs en fonction de nouvelles priorités ainsi que l'illustre la redéfinition par le législateur de l'abus de droit fiscal. C'est pourquoi le master forme à l'ingénierie patrimoniale, c'est-à-dire l'aptitude à penser l'organisation et l'optimisation du patrimoine autrement, en tenant compte des objectifs des clients. L'accent est mis sur la mission de conseil comme sur l'appréhension d'enjeux émergents (ainsi du financement durable) qui commandent aujourd'hui la performance de toute entreprise – bancaire ou libérale – dans le domaine de la gestion de patrimoine.

Après une première année destinée à l'acquisition et à l'approfondissement des notions essentielles du droit du patrimoine, la deuxième année accentue la spécialisation. Le socle juridique et fiscal incontournable est complété par des enseignements permettant aux étudiants de maîtriser savoirs et outils professionnels et relationnels. L'accent est porté sur la mise en pratique des connaissances. L'apprentissage ou le stage d'une durée de deux à cinq mois en formation initiale, les ateliers pratiques, les projets tutorés en font une formation très professionnalisante.

Master 2 Droit public parcours Droit et Gestion Publique Locale

Pour plus d'informations détaillées :

[lien vers la page internet de la faculté du master](#)



Corinne TOURET
(MCF HDR)



Structuré sur deux années, le Master Droit et Gestion publique locale poursuit l'objectif de former des juristes spécialisés dans l'environnement territorial et dispense une formation de haut niveau qui répond aux mutations et enjeux de l'action publique locale suscités en particulier par la succession des réformes, les nouvelles compétences transférées par l'Etat, la nécessaire sécurisation juridique des actes. Le diplôme a su régulièrement s'adapter aux exigences de la professionnalisation et aux besoins de modernisation permanente de l'action publique en tenant compte aussi bien des nouveaux outils que des réflexions sur les questions relatives aux territoires et à leur évolution.

Pour ce faire, les semestres 1 et 2 offrent une formation approfondie mais qui reste généraliste dans les grands domaines du droit public interne : commande publique, droit des collectivités territoriales, droit du service public,

urbanisme. S'y ajoutent des matières de spécialisation telles que le droit de l'environnement et les finances locales. La spécificité de l'année réside dans les choix d'options offrant aux étudiants une mise en œuvre concrète de ces enseignements, qu'il s'agisse de la possibilité de suivre la préparation aux concours administratifs, de participer à des exercices collectifs de mise en situation pratique ou encore d'effectuer un stage ; la possibilité existe aussi de rédiger un mémoire de recherche.

Les semestres 3 et 4 apportent, au-delà de solides connaissances théoriques, des compétences opérationnelles et transverses permettant d'envisager une large gamme de métiers d'encadrement au sein notamment des collectivités et de leurs groupements, des administrations déconcentrées ou de structures privées ou publiques, partenaires des collectivités. L'adossement aux milieux professionnels y est mesurable par la présence dans la formation de nombreux intervenants extérieurs spécialisés ; par la possible poursuite en thèse dans le cadre d'une CIFRE ; par l'ouverture dès 2008 à l'alternance qui permet à l'étudiant de mettre à l'épreuve ses connaissances car il sera quinze jours en structure d'accueil et quinze jours à l'université. Le nombre très significatif de contrats d'apprentissage proposés chaque année grâce à un réseau dynamique des diplômés, au CFA et aux contacts privilégiés noués avec de multiples Institutions offre ainsi une première immersion professionnelle de qualité. Le diplôme reconnu et tourné résolument vers l'insertion professionnelle permet aussi de préparer différents concours (attaché territorial, IRA, IFIP...). Précisons que la formation est également accessible au titre de la formation initiale, les étudiants concernés ayant un stage de trois mois minimum à réaliser, ou de la formation continue.

Master 2 Droit public parcours Juriste de droit public

Pour plus d'informations détaillées :

[lien vers la page internet de la faculté du master](#)



Marie-Laure GELY
(MCF HDR)

Le Master Juriste de Droit public est le fruit de la refonte en 2018 du Master 2 « Conseil et Contentieux » lequel était constitué de deux parcours : droit public et droit privé.

Il a l'ambition de former des juristes généralistes de haut niveau en garantissant un diplôme répondant parfaitement aux attentes des étudiants, aux conditions de réussite aux concours de la fonction publique ainsi qu'à l'accès à la profession d'avocat et aux exigences des futurs employeurs publics comme privés.

Particularité rare et couronnée de satisfactions et succès, le Master est ouvert en apprentissage afin de garantir la bonne insertion de ses diplômés sur le marché de l'emploi et d'offrir aux étudiants une ouverture privilégiée au monde professionnel. Ainsi, les étudiants intègrent diverses structures : ministère, préfecture, collectivités territoriales, EPCI, DDFIP, associations CHRU... Un parcours recherche (rédaction d'un mémoire) et un parcours professionnalisant (stage de 2 mois minimum, notamment en cabinet et juridiction) sont aussi proposés au choix.

Tout au long de l'année, les divers contentieux du droit public (contentieux administratif, contentieux des contrats, contentieux économique, contentieux de

l'urbanisme, contentieux du droit des étrangers) sont abordés. Tous les grands enjeux du droit public sont appréhendés (grands enjeux du droit constitutionnel, du droit des libertés et des droits fondamentaux, du droit administratif). Les questions politiques, économiques, sociales et toutes celles au cœur de l'action publique sont également explorées. Par ailleurs, une équipe pédagogique investie, constituée d'universitaires et de professionnels expérimentés prend soin de proposer aux étudiants une vaste palette de méthodologies et d'exercices ainsi que des cas pratiques et des dossiers contentieux dans le cadre de cliniques juridiques.

Offrant de larges débouchés, la formation permet d'accéder à diverses professions : avocats, conseillers des tribunaux administratifs et de cours administratives d'appel, juriste dans le service juridique ou contentieux d'une collectivité territoriale, d'une administration d'État, d'un établissement public ou d'une entreprise publique. En outre, la volonté affichée de l'équipe pédagogique et administrative est aussi de permettre à chacun et chacune de développer d'autres compétences, en initiant les étudiants à la gestion de projets. Ainsi, les nombreux Ateliers collectifs donnent vie au Master 2 et

illustrent le dynamisme, l'enthousiasme et la créativité des promotions.

De nombreuses informations (manifestations, témoignages, annuaire des anciens...) se trouvent sur le site internet de l'[Association Tourangelle des Juristes Publicistes](#) (ATJP).



Promotion 2021-2022 du Master 2 Juriste de droit public

Bonus Qualité Internationale (BQI)

La base de données Recherche-International (LaBRI) de notre Université, que vous pouvez consulter à l'adresse <http://labri.univ-tours.fr>, est alimentée par les unités de recherche de l'établissement. Le recensement ainsi réalisé est une source précieuse d'informations et, couplé avec les courts rapports de bilan et prospective demandé à chaque unité, il constitue un encouragement à se tourner vers l'international.

En 2022, la commission recherche a adopté une distribution du Bonus Qualité Internationale, suivant des modalités identiques à celles de l'an dernier. La dotation de l'IRJI François-Rabelais s'élève à 7209 €.

BQI des trois années précédentes :

2021 : 7209 €

2020 : 6082 €

2019 : 9100 €

Programmes de recherche en cours

WATER-PONDI (Water Risk Assessment in Pondichéry)

Financement : Région Centre-Val de Loire, APR 2017-2022

Responsable pour l'IRJI François-Rabelais : Christine FAUVELLE-AYMAR (MCF HDR).

Porteur du projet : Marc DESMET (PR) GeHCO, partenaires LEO, CITERES, et BRGM Orléans.

Programme POLONIUM 2022-2023

Financement : Hubert Curien

Coordnatrice et responsable pour l'IRJI François-Rabelais : Fabienne LABELLE (MCF).

Programmes de recherche en cours, un point d'étape

Programme POLONIUM 2022-2023

Responsable pour l'IRJI François-Rabelais : Fabienne LABELLE

Les partenariats Hubert Curien (PHC) s'inscrivent dans le cadre de la politique de soutien aux échanges scientifiques et technologiques internationaux du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et sont mis en œuvre avec le soutien du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Ils sont répartis par zones géographiques puis par pays. Dans la zone Europe, les partenariats avec la Pologne sont dénommés POLONIUM.

Les facultés de droit de Tours et de Lodz ont une collaboration soutenue depuis 2003 dans le cadre du DU de droit français à LODZ. Parallèlement, se sont développés des travaux de recherche conjoints déjà consacrés par des programmes Polonium. Un nouveau financement vient d'être obtenu sur le thème des Perspectives européennes de l'adoption : des droits de l'enfant au droit à l'enfant ? Illustration des droits français et polonais. Il est co-piloté par Katarzyna Pfeifer-Chomiczewska et Fabienne Labelle.

L'analyse multi-facettes de l'adoption constitue une réponse aux derniers travaux du Parlement Européen du 2 février 2017 contenant des recommandations à la Commission concernant les aspects transfrontaliers des adoptions. L'un des buts est de rendre plus facile la reconnaissance des jugements d'adoption sur le terrain de l'UE.

Le premier pas vers la réalisation de cet objectif consiste à augmenter l'efficacité et à garantir la transparence des procédures adoptives nationales. La recherche comparative et l'échange des expériences françaises et polonaises entendent contribuer à la réalisation de ce premier objectif. En outre, ce projet pourra concourir à l'élaboration des standards minimaux unifiés en matière d'adoption. La collaboration de recherche projetée, enrichie par l'expérience des professionnels invités, pourrait constituer le début d'une coopération scientifique plus approfondie, répondant aux besoins européens en matière de droit de la famille où l'intérêt de l'enfant est primordial.

Le programme se poursuivra en 2022 et 2023 et sera composé de quatre colloques se tenant alternativement en France et en Pologne.

Retour sur les colloques

9 octobre 2021 - **1981-2021, L'abolition à 40 ans**, colloque Sous le parrainage de Robert Badinter et la présidence d'Henri Leclerc



Résultat d'un combat acharné marqué par de nombreuses tentatives depuis la Révolution, l'abolition de la peine de mort a été adoptée en France le 9 octobre 1981.

Sous le parrainage de Robert Badinter, et sous la présidence de Me Henri Leclerc, la Faculté de droit, d'économie et de sciences sociales, en partenariat avec l'Ordre des avocats de Tours,

a organisé le samedi 9 octobre 2021 une journée consacrée au 40ème anniversaire de l'abolition de la peine de mort.

La journée alternait lectures de textes (Victor Hugo, Jean Genet, Monique Mabelly, ...) et interventions de praticiens, avocats (Me Henri Leclerc, Me Jean-Michel Sieklucki et intervention enregistrée de Me Robert Badinter), magistrats (Denis Salas, Gilles Michaud, Michel Sabourault) mais aussi directeur d'établissement pénitentiaire (Jean-Pierre Ricard) et médecin-légiste (Philippe Charlier). Est également intervenu Philippe Maurice, condamné à mort en 1980 et gracié par François Mitterrand.

Cette journée de rencontre, devant un public nombreux, a été l'occasion de revenir sur le combat pour l'abolition totale et universelle de la peine de mort, défendu par Me Henri Leclerc, avocat honoraire et président d'honneur de la ligue des droits de l'homme.

Les différentes interventions sont mises en ligne (lien : <https://www.canal-u.tv/chaines/irji/40eme-anniversaire-de-la-peine-de-mort-en-france/40eme-anniversaire-de-l-abolition-de>).

14 octobre 2021 - **Les fonds structurels européens en région : Un levier pour l'action publique ?**, colloque international organisé par Loïc Levoyer.



Ce colloque « Les fonds structurels européens en région : Un levier pour l'action publique ? » organisé sous le haut patronage de Commission européenne est le 1er colloque du réseau Europe Droit et Action publique qui a vocation à interroger des grandes questions relatives à l'avenir du développement des régions en Europe. Il a été organisé dans le cadre du Réseau Régional de

Recherche de la Nouvelle-Aquitaine « Europe, Droit et Action publique » en étroite partenariat avec l'IRJI qui est un partenaire privilégié de ce réseau. Avec l'adoption du nouveau cadre financier pluriannuel 2021-2027 de l'Union européenne, ce colloque qui a fait intervenir des universitaires et des hauts fonctionnaires de la Commission européenne et de la région Nouvelle-Aquitaine visait à aborder les questions suivantes : les fonds structurels sont-ils toujours un levier pour l'action publique en région ? Les règles de conditionnalité impactent-elles encore la mise en œuvre des fonds structurels ? L'articulation des fonds européens avec le plan Next Generation UE est-elle optimale ? Quels sont les enjeux des interventions structurelles post-covid 19 ?

15 octobre 2021 - **L'avenir de la protection des lanceurs d'alerte dans l'Union européenne**, colloque organisé dans le cadre de l'axe Démocraties, Libertés et Politiques publiques par Emmanuel Aubin (PR), Gwenola Bargain (MCF) et Franck Juredieu (MCF).

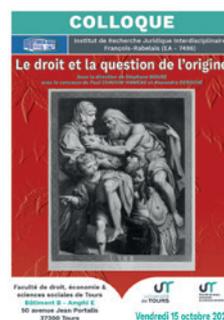


Dénoncer des pratiques illégales, alerter sur les risques d'une activité, signaler les dangers d'une situation... autant d'actions exposant leur auteur à des représailles. Dans le sillage de plusieurs affaires impliquant des lanceurs d'alerte, l'arsenal juridique s'est progressivement étoffé afin de garantir la protection de ces personnes. À l'heure où la France a intégré dans son ordre juridique la directive européenne

du 23 octobre 2019, ce colloque propose un panorama européen des écueils et évolutions juridiques de la protection des lanceurs d'alerte.

Ce colloque international ouvert par Madame Laurianne Rossi, questeuse de l'Assemblée nationale et Vice-Présidente de l'Observatoire de l'Éthique publique (OEP), analyse les différents dispositifs juridiques de protection et permet de réfléchir à l'avenir de cette protection des lanceurs d'alerte dans le cadre du droit européen transposé en France quelques mois après le colloque. Il réunit les contributions d'universitaires de plusieurs pays impliqués dans deux programmes de recherche européens sur la protection des lanceurs d'alerte - WHISTLEPRO et Woodie (Whistleblowing open data impact financé par la Commission européenne) -, ainsi que celles de parlementaires ayant travaillé sur la directive européenne, de représentants d'institutions (AFA, Défenseur des droits) et associations (Maison des lanceurs d'alerte) dans le domaine de la transparence, de l'éthique publique et de la lutte contre la corruption ainsi que de référents-déontologues des fonctions publiques de l'Etat et des collectivités territoriales.

15 octobre 2021 - **Le droit et la question de l'origine**, colloque organisé par Stéphane Mouré (MCF) avec le concours de Paul Chauvin-Hameau (MCF) et Alexandre Deroche (PR).



Le vendredi 15 octobre 2021, un colloque sur le droit et la question de l'origine s'est tenu à la Faculté de droit, organisé par Stéphane Mouré, avec le concours d'Alexandre Deroche et de Paul Chauvin-Hameau. Il n'est jamais inutile de retracer l'origine de tel ou tel principe ou institution. Ab ovo ; « à partir de l'œuf » : ce sont ces mots que prononcent les Latins qui font ici référence à la naissance de la

belle Hélène dont l'enlèvement déclencherà la guerre de Troie. Mais le tour de force, c'est de tenter de retrouver dans le traitement historiographique ou intellectuel réservé à la question de l'origine le signe révélateur d'un projet, d'une direction existentielle, d'une communauté d'intention. L'origine devient le foyer d'un volontarisme qui exige, pour produire tous ses effets normatifs dans l'ordre politique ou social, la formation d'une conscience de soi. Ce colloque interroge cette conscience de soi que veut soutenir la théologie politique de l'ancienne France, tout en proposant une réflexion sur le basculement dans la

Retour sur les colloques

modernité, caractérisée par la promotion de l'autonomie individuelle. Le droit n'est peut-être, au bout du compte, qu'une composition prospective autour de la question de l'origine.

12 novembre 2021 - Le Code de la justice pénale des mineurs, et après ? Rencontre avec les praticiens, journée d'études organisée dans le cadre de l'axe ??? par Delphine Thomas-Taillandier (MCF).



Dans le cadre d'une étude sur le taux de récidive des mineurs en Centre Val de Loire, aura été mise en exergue la difficulté de « mesurer » cette récidive pour mieux comprendre leur sortie de la délinquance (autrement appelée, « la désistance »). Dans ce contexte, la rencontre avec les professionnels de la justice pénale des mineurs a surtout fait émerger

l'importance d'échanger autour de la réforme proposant d'adopter un Code de la justice pénale des mineurs.

Entré en vigueur le 30 septembre 2021, le Code de la justice pénale des mineurs (ou CJPM) aura été l'objet de toute l'attention lors de cette première journée d'études qui s'est tenue à la Faculté de droit de Tours. Les praticiens sont venus confronter leurs pratiques sur différents ressorts (TJ de Tours, TJ d'Orléans) et partager la préparation concrète de leurs cabinets de juges des enfants pour absorber cette réforme. Ces premiers échanges ont déjà fait poindre un certain nombre d'inquiétudes, laissant penser que la théorie n'envisageait pas toutes les contraintes pratiques (temps d'audience, engorgement des juridictions...).

Néanmoins, le manque de recul sur la mise en œuvre de ces nouvelles dispositions législatives invitait naturellement à espérer une prochaine rencontre pour mesurer alors les bienfaits et les écueils de cette réforme importante en la matière. Espérons que cela augure d'une nouvelle rencontre à la Faculté de droit de Tours...

19 novembre 2021 - Juger de la légalité administrative - Quel(s) juge(s) pour quelle(s) légalité(s) ?, colloque organisé dans le cadre de l'axe ??? par Benjamin Defoort (PR) et Benjamin Lavergne (MCF). Ce colloque a donné lieu à une publication anticipée en août 2021.



Lorsque l'on évoque le « juge de la légalité », c'est à la figure du juge administratif français de l'excès de pouvoir que l'on songe de prime abord. Cette assimilation mérite d'être questionnée et mise en perspective. C'est aussi, plus largement, la diversité des juges amenés à vérifier la « validité » des normes administratives, l'hétérogénéité de celles soumises à un tel contrôle, et la disparité des modalités d'exercice de celui-ci,

qu'il importe de mettre en lumière, en s'émancipant d'une vision restrictivement axée sur le « contentieux de l'annulation » de Laferrière. Car la spécificité de la mission du juge de la légalité tend à s'obscurcir à mesure qu'évolue l'office du juge de l'excès de pouvoir pour se rapprocher de - voire se fondre dans - celui du plein contentieux.

On pourrait penser que l'opération intellectuelle consistant à juger de la légalité de quelque chose fait appel à des modalités de contrôle qui diffèrent de la seule appréciation d'un fait en termes de licéité, comme dans un contentieux de la responsabilité. Juger de la légalité administrative c'est, d'abord et avant tout, juger les normes administratives dans leurs rapports à d'autres normes. Faire de cette opération le propre du jugement de la légalité conduit à renouveler le regard porté classiquement sur cette question. Les quatre tables rondes de la journée ont dans ce cadre exploré les différents aspects de ce que signifie juger de la légalité : quels objets, quelles modalités, quelles finalités, pour quels juges ?

29-30 novembre 2021 - De la séduction à l'agression ? La question du harcèlement.



Les 28 et 29 novembre 2021, l'unité de recherche QualiPsy (Qualité de Vie et santé Psychologique), le CRIAVS (Centre Ressources pour les Intervenants auprès des Auteurs de Violences Sexuelles du CHRU de Tours) et l'IRJI ont organisé un colloque pluridisciplinaire international intitulé « De la séduction à l'agression ? La question du harcèlement ».

Les points de vue issus des apports de la psychologie, de la sexologie, de l'anthropologie, de la sociologie et du droit y ont été croisés et débattus. La première partie a abordé, entre autres, les questions des constructions du masculin et du féminin dans la société contemporaine, les nouveaux repères dans les relations femmes-hommes, la question des violences interpersonnelles et les frontières entre la séduction et l'agression. La seconde partie a abordé plus particulièrement la question du harcèlement dans une perspective psychosociologique, d'une part, et juridique, d'autre part. Les actes de ce colloque seront publiés.

3 décembre 2021 - Les 20 ans de la loi du 3 décembre 2001 réformant le droit des successions - Les droits du conjoint survivant : bilan et perspectives, colloque organisé par Fabienne Labelle (MCF) et Jérémie Houssier (PR).



Il y a vingt ans, le droit des successions connaissait une évolution considérable avec la loi n° 2001-1135 du 3 décembre 2001 relative aux droits du conjoint survivant et des enfants adultérins et modernisant diverses dispositions de droit successoral. Comme chacun le sait, les droits du conjoint survivant furent profondément renforcés, et un premier bilan fut dressé par le rapport d'information rédigé au nom de la commission des lois, enregistré à la présidence du Sénat le 27 avril 2011. Ce dernier se félicitait ainsi des objectifs pleinement atteints de la loi, louant des dispositions équilibrées et efficaces, améliorant « nettement » la situation du conjoint survivant. De fait, des progrès furent réalisés grâce à une revalorisation de sa vocation successorale légale d'une part grâce et à la création de droits complémentaires d'autre part : des droits au

Retour sur les colloques

logement ainsi qu'un droit à pension. Pour autant, si la réforme a sans conteste assuré une protection plus élevée du conjoint survivant, des interrogations persistent après deux décennies de mise en œuvre, portant tant sur les difficultés rencontrées, les remises en cause pressenties et les évolutions souhaitées.

En ce sens, quelles transformations sociales et économiques affectent le conjoint survivant en 2021 en France et en Europe ? La vocation légale et les droits au logement de l'époux posent-ils des difficultés techniques ? Peut-on imaginer une évolution de la protection légale demain ? Quelle place reste-t-il aux aménagements conventionnels tels que les contrats de mariage, les libéralités ou encore les assurances-vie ? Et connaît-on des outils de protection spécifiques lorsque le conjoint est plus exposé professionnellement ou plus vulnérable ?

Au titre du bilan et des perspectives encore possibles, le colloque, qui s'est déroulé le 3 décembre 2021, réunissait des experts du sujet qui ont développé des réponses théoriques et pratiques intéressantes tant les universitaires que les praticiens.

Organisé à l'initiative du master droit du patrimoine de la faculté de droit de Tours, sous la responsabilité scientifique de Fabienne Labelle et Jérémy Houssier, cette manifestation scientifique a été soutenue par l'IRJI François-Rabelais, le CEJESCO et la Chambre interdépartementale des notaires du Val de Loire.

La journée s'est déroulée sous la présidence du Professeur Raymond Le Guidec, Professeur émérite à l'Université de Nantes.

Passés les allocutions de bienvenue et les propos introductifs, la matinée a débuté par des premiers regards : Carole Bonnet, Directrice de recherche à l'INED a posé un regard démographique et économique. Tommy Leroux, Étudiant en M2 Droit du patrimoine à l'université de Tours a exposé un regard rétrospectif sur l'évolution des droits du conjoint survivant en France. Fabienne Tainmont, Maître de conférences à l'UC Louvain et à l'Université Saint-Louis - Bruxelles, Avocate au barreau de Bruxelles a posé un regard comparatif sur l'évolution des droits du conjoint survivant en Belgique.

La matinée s'est poursuivie par des questions relatives à la protection légale du conjoint survivant aujourd'hui : Bernard Vareille, Professeur à l'Université de Limoges a abordé la question de la nature des droits du conjoint survivant, puis Hélène Rarog-Jugault, Juriste consultante au CRIDON Ouest, celle des difficultés liées aux calculs des droits en propriété. Ensuite, Christophe Blanchard, Professeur à l'Université d'Angers, a exposé les difficultés liées à l'existence d'une succession anormale. Enfin, Anne Dobigny-Réverso, Maître de conférences en histoire du droit à l'Université d'Angers, est revenue sur les origines de l'article 763 du Code civil.

L'après-midi s'est poursuivie sur un premier thème consacré à la protection légale du conjoint survivant demain : Nathalie Baillon-Wirtz, Maîtresse de conférences à l'Université de Reims, a traité de la délicate question de l'avenir de la réserve du conjoint survivant, tandis que Maïté Saulier, Maîtresse de conférences à CY Cergy Paris Université, a dessiné les contours d'une possible extension des droits du conjoint survivant aux partenaires et aux concubins.

Enfin, ont été abordées les protections conventionnelles, n'omettant pas certains conjoints particuliers : Quentin Guiguet-Schiélé, Maître de conférences à l'Université Toulouse 1 Capitole, a démontré le recul de la libre protection par la convention matrimoniale. Marc Nicod, Professeur à l'Université Toulouse 1 Capitole, a rappelé la pertinence des donations entre époux. Claire Farge, Docteure en droit, Avocate au barreau des Hauts-de-Seine, nous a éclairé sur la clause bénéficiaire du contrat

d'assurance-vie. Anne Karm, Professeur à l'Université Paris Dauphine-PSL a présenté la situation du conjoint de l'entrepreneur, tandis que Jérôme Leproux, Maître de conférences à l'Université de Caen, a présenté celle du conjoint vulnérable.

Cette journée passionnante s'est achevée sur la promesse de se réunir à nouveau, cette fois pour l'anniversaire de la loi du 23 juin 2006 portant réforme des successions et des libéralités.

En attendant, les actes du colloque feront l'objet d'une publication dans la collection *Thèmes & Commentaires* des éditions Dalloz au cours de l'année 2023.

9-10 décembre 2021 - Les partenariats des puissances économiques en Afrique, colloque organisé par Abdelkhalq Berramdane (PR émérite) et Michel Trochu (PR émérite).



Le continent africain est devenu un terrain d'une guerre d'influence sans précédent entre les grandes puissances : Chine, États-Unis, Europe, Russie, Japon, ASEAN, Inde et Turquie. Chacun de ces pays poursuit un double objectif : établir de nouveaux réseaux d'influence et contrer la montée en puissance de leurs ennemis, Washington s'inquiétant, en particulier, de la capacité des chinois à saisir les

infrastructures qu'ils ont financées et construites en cas de défaut de paiement des États.

Toutefois, chacune de ces grandes puissances a élaboré sa propre stratégie. Ainsi, les États-Unis ont adopté l'African Growth and Opportunity en 2000... La Chine, pour sa part, a progressivement institutionnalisé le Forum sur la coopération sino-africaine (FCSA). Quant à l'Union européenne, elle a renforcé ses liens avec l'Afrique lors du Sommet Union européenne-Union Africaine des 17-18 février 2022.

La problématique est donc de savoir comment s'articulent les stratégies de ces grandes puissances en Afrique : concurrence, complémentarité, substitution ? Voilà les thématiques abordées à travers les regards croisés de spécialistes brésiliens, burkinabés, camerounais, canadiens, français, marocains japonais, thaïlandais et vietnamiens.

3 février 2022 - SOS médecine libérale - Soigner les maux de la médecine libérale pour soulager notre système de santé ?, colloque organisé par le Master 2 Droit de la santé.

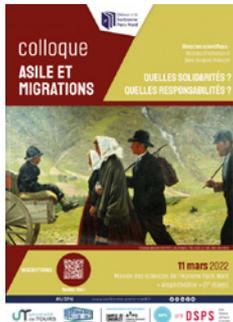


Les travaux de la traditionnelle journée d'étude organisée par les étudiants du Master droit de la santé sous la direction des coresponsables portaient cette année sur la médecine libérale comme l'un des moyens de soulager les maux de notre système de santé. La crise qu'il traverse depuis plusieurs années au gré des réformes successives et qui ne cesse de s'amplifier malgré

le « Ségur de la santé » conduit notamment à repenser impérativement la place de la médecine de ville. Pour traiter du sujet sous divers angles, des médecins, juristes, sociologues, psychologues et le directeur adjoint de l'offre de soins de l'ARS Centre Val de Loire se sont joints aux enseignants-chercheurs. Cette journée a débuté par l'identification des causes et des conséquences

Retour sur les colloques

des déserts médicaux pour ensuite étudier les remèdes possibles. Des questions actuellement en débat, ont été abordées : la liberté d'installation, l'obligation de garde des médecins libéraux ou encore leur santé mentale, leurs rapports complexes avec la Sécurité Sociale. Les actes seront publiés aux Éditions LEH en septembre 2023.



11 mars 2022 - Asile et migrations - Quelles solidarités ? Quelles responsabilités ?, colloque organisé par Nicolas Clinchamps et Jean-Jacques Menuret.

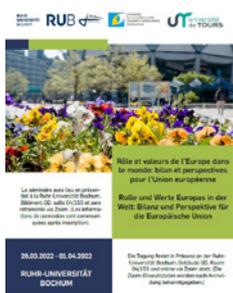
10-11 mars 2022 - Society in the age of COVID-19. Colloque organisé dans le cadre du projet ART-INPEC COVID-19.



Ce colloque – qui s'intégrait dans le cadre du projet ART INPEC-COVID19 – visait à stimuler la recherche sur les causes, les enjeux et les conséquences (positives et négatives) sur notre société de la crise liée à la COVID-19. Un colloque que nous avons voulu interdisciplinaire ; et interdisciplinaire, il l'a été : anthropologie, sciences économiques, juridiques et politiques, philosophie,

psychologie, sciences de l'éducation, de l'information et de la communication, sciences de gestion, et sociologie. Un colloque que nous avons voulu international ; et international il l'a été : Albanie, Belgique, Brésil, Cameroun, Canada, Colombie, Italie, France, Pérou, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Taiwan, Tunisie. Tout au long de ces deux journées, nous avons pu explorer les conséquences sur la santé, le travail et sur l'existence même de chacun et chacune d'entre nous, les conséquences sur la pensée, le doute, la réflexion qu'impose cette crise, et nous avons pu explorer les transformations, en cours, de nos modèles de société, en envisageant des perspectives pour repenser ces modèles et envisager l'après-crise.

28 mars - 1er avril 2022. Journées d'études franco-allemandes Tours-Bochum. Colloque organisé par Adelheid Puttler (Prof RUB) et Anne Jeannot (MCF Tours, d.h.c.) : Rôle et valeurs de l'Europe dans le monde : bilan et perspectives pour l'Union européenne.

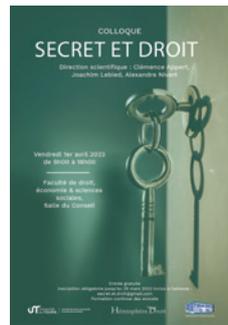


Les Journées d'études franco-allemandes se déroulent alternativement à Tours et à Bochum depuis 1994, et portent sur une thématique européenne envisagée selon une perspective française et allemande. Elles associent jeunes chercheurs (étudiants de Master, doctorants, docteurs) et enseignants-chercheurs français

et allemands dans des contributions communes dispensées en langue française, allemande ou

anglaise. La liberté et l'indépendance dans l'Union européenne ont tout d'abord été questionnées, de même que les valeurs européennes. La seconde Journée d'études a été consacrée aux principes d'intégration et de désintégration européenne, puis à l'Etat de droit en Europe, présenté à l'appui de récentes décisions de la CJUE. La dernière Journée d'études a donné lieu à des contributions et échanges nourris sur les Droits de l'Homme en Europe et à l'importante question migratoire.

1er avril 2022 - Secret et droit, colloque organisé *Hémisphère Droit*, sous la direction de Clémence Appert, Joachim Lebied et Alexandre Nivert.



Le secret est une « chose cachée ». Il a donc une vocation à relever du domaine de l'inconnu, et le droit intervient alors pour le protéger, d'une part en lui accordant la qualification juridique de secret, d'autre part en lui accordant un régime de protection. La protection du secret n'épuise toutefois pas la question des relations entre secret et droit. Ainsi, le droit peut permettre d'aborder le secret, en

organisant les modalités d'accès à cette chose cachée voire même en contraignant sa révélation. Secret et droit entretiennent des relations nombreuses et protéiformes. La manifestation s'est déroulée en quatre temps, en fonction des différents domaines dans lesquels intervient le secret. Après une exposition des perspectives historiques et des préoccupations contemporaines du secret, les intervenants ont développé le secret des personnes privées, le secret de l'Etat et le secret dans la procédure. La journée s'est clôturée par des propos conclusifs qui ont permis d'avoir une vision générale des rapports entre le secret et le droit.

7 avril 2022 - Colloque en l'honneur du Professeur Jean Rossetto autour de la nature du droit constitutionnel, colloque organisé par Pierre Mouzet et Sébastien Roland.



Nous avons imaginé cet événement tout à la fois comme un hommage à la contribution que le Pr. Jean Rossetto a apportée à la réflexion sur la nature du droit constitutionnel et comme un hommage à l'homme. Nos échanges ont été l'occasion d'évoquer une vie, et des amitiés, mais aussi, surtout, de faire vivre une pensée. Les deux tables rondes, structurées en écho à sa

thèse de doctorat autour de la notion de Constitution puis de l'évolution des régimes, auront permis d'illustrer à quel point cette discipline est un droit vivant. L'actualité constitutionnelle la plus vive a du reste nourri la journée. Les propos de haute volée offerts par nos invités, sur la science constitutionnelle en général, sur la coutume, la convention, les pratiques ou les usages en particulier, ou sur la doctrine d'hier et celle d'aujourd'hui, ont manifestement su séduire le public. Le format était un pari : l'absence de communications au sens traditionnel du terme pouvait dérouter ; elle a garanti le débat et la spontanéité, tout au plus un léger goût d'inachevé. Mais les échappées seront poursuivies : un Acte II (voire un Acte III...) est déjà en préparation.

Retour sur les colloques

28-29 avril 2022 - **L'adoption en France et en Pologne : analyse comparée des cadres normatifs nationaux**, sous la responsabilité scientifique de Fabienne Labelle et Katarzyna Pfeifer-Chomiczewska, copilotes du programme Polonium 2022-2023.



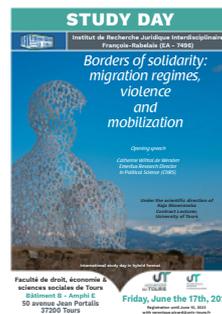
Le programme se poursuivra en 2022/2023 et sera composé de quatre colloques se tenant alternativement en France et en Pologne. Les 28 et 29 avril 2022, s'est tenu le colloque de phase 1 à l'Université de Tours, consacré à l'analyse comparée des cadres normatifs nationaux de l'adoption en France et en Pologne avec le soutien du Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères de la France, de NAWA (Agence nationale polonaise pour les échanges universitaires), de l'IRJI François-Rabelais (EA 7496) et de la Chambre interdépartementale interdépartementale des notaires du Val de Loire. Le prochain colloque se tiendra à LODZ les 15 et 16 novembre 2022.

19-20 mai 2022 - **Droit, Territoires, Terroirs & gastronomie en France et au Japon**, colloque organisé par Emmanuel Aubin (PR), Nicolas Baumert (MCF), Kensuke Ebihara (PR) et Théodore Georgopoulos (MCF HDR).



Relatif aux relations entre le Droit, les territoires, les terroirs et la gastronomie en France et au Japon, ce colloque international franco-japonais inédit en France du réseau Nihon Europa a réuni à la faculté de droit des universitaires (juristes de droit privé et droit public, historiens et géographes de l'alimentation, économiste,

sociologue), des avocat(e)s, des chefs et cheffes des deux pays. Ont été analysées la reconnaissance en France et au Japon de l'intelligence des patrimoines et des territoires puis la protection d'une part, du terroir et du patrimoine vitivinicole et d'autre part, des produits alimentaires et du patrimoine culinaire puis les dynamiques des territoires, des terroirs et de la gastronomie. L'étroit partenariat avec l'IEHCA a permis notamment d'organiser la seconde journée à la Villa Rabelais avec deux tables rondes réunissant d'une part, des avocat(e)s et d'autre part des chef(fes) de France et du Japon qui ont exposé les conséquences de la crise sanitaire sur le secteur de la gastronomie et leur rôle ainsi que leur engagement dans la promotion de la gastronomie et du patrimoine culinaire en France et au Japon. Organisé sous le haut patronage de l'Ambassade du Japon en France, le colloque bénéficiait du soutien de partenaires institutionnels du Japon - JETRO (ministère du commerce extérieur et de France) et CLAIR (représentation des collectivités territoriales japonaises) - et de France : Ville et métropole de Tours, Cité internationale de la gastronomie, Région Centre-Val de Loire; Université de Poitiers et Juriscope, Centre européen des Etudes Japonaises d'Alsace, CCI France-Japon, AIDV (Association internationale du droit du vin: AAJ : Association des Avocats Japonophiles).



17 juin 2022 - **Borders of solidarity: migration regimes, violence and mobilization**, Journée d'étude organisée par Kaja Showronska.



Colloque franco-japonais des 19-20 mai 2022, Faculté de droit, économie & sciences sociales et Villa Rabelais

Colloques à venir

- * lundi 17 et mardi 18 octobre 2022 - colloque « L'accord de commerce entre l'Union européenne et le Japon » (direction scientifique : Pierre-Yves Monjal)
- * jeudi 2 février 2023 - colloque IRJI - Master 2 Droit de la santé
- * jeudi 2 et vendredi 3 mars 2023 - colloque Programme Hubert Curien Polonium (direction scientifique : Fabienne Labelle)
- * jeudi 9 mars 2023 - colloque IRJI - Master 2 Droit du patrimoine
- * vendredi 10 mars 2023 - colloque IRJI - Master 2 Juriste de droit public
- * vendredi 17 mars 2023 - colloque d'histoire du droit « Les maîtresses royales » (direction scientifique : Paul Chavin-Hameau)
- * jeudi 23 et vendredi 24 mars 2023 - colloque sur « (Re)Penser l'Université française » (direction scientifique : Emmanuel Aubin et Corinne Manson)
- * jeudi 30, vendredi 31 mars et samedi 1er avril 2023 - colloque « Décentralisation et territoire(s) » (direction scientifique : Corinne Touret et Patrick Mozol)

Retour sur les conférences



27 septembre 2021 - « **From Neoliberalism and New Public Management to Social Impact Bonds: a new role of for the State in the post-Covid scenario** » par Nathalie Lévy (MCF).



13 octobre 2021 - **Les politiques communautaires, bénéficiaires ou victimes du plan de relance européen ?** par Alain Lamassoure (sous la direction de Loïc Levoayer (MCF HDR), Poitiers).



10 novembre 2021 - **Justice administrative de demain - Retour sur 5 ans d'application du décret JADE**, avec Hélène Farge (Avocat au Conseil d'État et à la Cour de Cassation et ancienne présidente de l'Ordre des avocats aux Conseils), Patricia Rouault-Chalier (Vice-Présidente du Tribunal administratif d'Orléans), Benjamin Defoort (PR) et les étudiants de la promotion 2021-2022 du Master II Juriste

de Droit Public de l'Université de Tours.

22 novembre 2021 - **Les limites du concept de consentement**, par Alicia-Dorothy Mornington (Maîtresse de conférences en civilisation britannique, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne), sous la présidence de séance d'Alexis Chommeloux, Maître de conférences en civilisation britannique à l'Université de Tours, membre de ICD.

13 décembre 2021 - **Sécuriser la rue ou normaliser les comportements ? Ville néolibérale et exclusion sociale**, par Nathalie Lévy (MCF).



17 décembre 2021 - **Les nouveaux défis européens**, par Jean-Dominique Giuliani (Président de la Fondation Robert Schuman).

10 janvier 2022 - **Le néolibéralisme et la question de l'éducation et de la formation : la prégnance de l'approche par compétences et de l'évaluation**, par Jérôme Lafitte (MCF).



27 janvier 2022 - **Les rapports entre les droits communs et spéciaux des contrats**, par Alexandre Nivert (doctorant), intervenant et Claude Ophèle (PR), discutant.



4 février 2022 - **Juristes à l'honneur, cassons l'image du deal breaker**, par Anne-Sophie Lehembre (avocate spécialisée en droit social au cabinet Vinci avocats), Juliette Berandi (juriste en droit social chez Mr. Bricolage), Lauriane Bernard (avocate spécialisée en droit des affaires au sein du cabinet Lauriane Bernard Business Law) et Axelle Alzy (responsable juridique chez Christian Dior).

Organisé par le Master Juriste d'entreprise. Après avoir organisé une première conférence autour de l'apprentissage, une deuxième rencontre a été proposée aux étudiants de la faculté sur les débouchés du Master juriste d'entreprise (MAJE).

Pour parler de ces derniers, l'invitation des anciens étudiants de la formation a été choisie, occasion aussi d'entretenir les liens étroits noués de longue date. Étudiants et intervenants ont été répartis selon le droit enseigné et pratiqué (droit des affaires ou droit social). 2 heures durant les présents ont pu échanger après qu'une présentation a été faite par les intervenants de leurs activités respectives. Cette manifestation a fait salle comble. Les étudiants présents (L3, M1 et M2) ont dit espérer qu'une semblable manifestation serait à nouveau proposée à la rentrée prochaine.



9 février 2022 - **La motivation enrichie des arrêts de la Cour de cassation - 1re rencontre : approche comparative**, sous la direction de Marie Dugué (PR) et Julie Traullé (PR).

Destinée à éclairer la prise de décision, la motivation enrichie a été initiée en décembre 2015 au sein de la Cour de cassation. La démarche est-elle inédite ? Comment les juridictions européennes, administratives et étrangères procèdent-elles ?



9 février 2022 - **L'administration centrale française face au droit de l'UE - Contribution, mise en oeuvre représentation devant la CJUE**, par Gaëtan Bain (Agent du gouvernement français devant la CJUE et consultant juridique au ministère de l'Europe et des affaires étrangères).



2 mars 2022 - **La bonne administration de la justice - Regards croisés en procédures civile, administrative et pénale**, par Clémence Appert (doctorante), Élodie Delacoure (doctorante) et Lucas Plantinet (doctorant), Université de Tours.

7 mars 2022 - **Comment le néolibéralisme produit-il de la souffrance ? Sur les victoires et les échecs d'un projet idéologique**, par Bárbara Buril (doctorante au département de philosophie de l'Université fédérale de Santa Catarina, Brésil).



10 mars 2022 - **Le conflit en Ukraine : enjeux et perspectives**, par Olivier Schmitt (Institut des Hautes Études de Défense Nationale) et Bertrand de Franqueville (Université d'Ottawa, Chaire d'études ukrainiennes).



24 mars 2022 - **L'algorithmisation du droit : quels impacts sur la justice et le justiciable ?**, par Jacques Levy Vehel (docteur en mathématiques appliquées), Vincent Rivollie (MCF à l'université de Savoie Mont Blanc) et Mathias le Masne de Chermont (avocat associé au cabinet Lighteen). Organisé par le Master Juriste d'entreprise. Au regard des enjeux que suscite les questions entourant les nouvelles technologies, il nous est apparu comme

Retour sur les conférences

intéressant et évident d'organiser une rencontre, un échange autour de l'algorithmisation du droit et des conséquences concrètes que cela amène dans la sphère juridique. En effet, les algorithmes ont pris une place prédominante dans le monde du droit et font bien souvent l'actualité de nombreuses revues juridiques. Cependant ces derniers font l'objet de débats et de controverses concernant leur normativité et leur utilisation future par les professionnels du droit. Nous avons alors fait le choix de structurer cet échange autour de 3 points saillants :

- La tentative de définition de l'algorithme,
- L'algorithme et le droit,
- L'algorithme et le juriste



Ciné-débat aux Studios



25 mars 2022 - Ciné-Débat aux Studios avec projection du film « Police » d'Anne Fontaine. organisé par Clément Morin, Nicolas Garros et Léa Dozio, étudiants du Master 2 Juriste de droit public. Avec la participation de Monsieur Pierre Boisseau, Maître de conférences à l'Université de Tours, Monsieur Dominique Boiron, bénévole à la

Cimade et Madame Chloé Fournier, fonctionnaire à la préfecture de Chartres (pôle éloignement-contentieux des étrangers), ancienne étudiante du M2. À l'issue du visionnage, le public très nombreux a pu interroger les intervenants. Des échanges constructifs ont été l'occasion d'aborder les contours du droit des étrangers : le droit d'asile, l'éloignement, la décision d'obligation de quitter le territoire, la rétention administrative... Nous sommes ravis du succès rencontré par le premier ciné-débat organisé par le Master 2 Juriste de Droit public. Nous tenons à remercier chaleureusement tous les intervenants qui ont rendu possible ce projet. Cette manifestation restera un temps fort de notre cursus universitaire.



31 mars 2022 - Prévisions macroéconomiques 2022-2024 pour la France et perspectives sur l'inflation, par Jean-François Ouvrard, (chef du service d'analyse macroéconomique et de prévisions de la Banque de France).



5 avril 2022 - L'Union européenne vue de l'intérieur - Grand témoin - Tout ce que vous avez rêvé savoir de l'Union sans oser le demander à vos Professeurs, par Alain Lamassoure (ancien ministre et député).

Le 5 avril, M. Alain Lamassoure a proposé une conférence aux étudiants du Master juriste européen portant sur

des sujets d'actualité européenne. On rappellera que M. Lamassoure, ancien ministre, ancien député européen et national, a de longue date été très impliqué sur les questions européennes. Très proche conseiller de Valéry Giscard d'Estaun lorsqu'il fut président de la République, M. Lamassoure a continué à le suivre lorsque qu'il fut nommé président de la conférence sur l'avenir de l'Union européenne de 2002 à 2003. Nous devons aussi à M. Lamassoure la rédaction de l'article 88-1 de la Constitution sur l'Union européenne et de l'article 11-4 TUE sur l'initiative citoyenne européenne. Lors de sa conférence présentée aux étudiants du Master juriste européen, M. Lamassoure a mis l'accent sur les singularités intrinsèques de l'Union européenne et sa dimension fondamentalement politique. L'Union européenne n'est que politique et le droit commun qui est produit le moyen d'assurer cette cohésion et cette unité politique. En outre, Monsieur Lamassoure aura gratifié les étudiants de quelques anecdotes politiques là aussi tirées de son expérience personnelle, que ce soit en Conseil des ministres de l'UE ou encore au Parlement européen. Si le sentiment général qui se dégage parfois consistant à affirmer que les spécificités nationales s'estompent sous la contrainte de ce droit commun, on notera, souligne-t-il que les cultures politiques nationales, les héritages historiques sont bien présents dans les coulisses de Bruxelles et de Strasbourg. Au fond, un italien sera toujours un italien, un français ou encore un allemand... incarneront, parfois jusqu'à la caricature, ce qu'ils sont. L'Europe même unie n'effacera pas ces singularités. La fin de cette visite s'est terminée par une intervention de M. Lamassoure dans l'émission « L'Europe en 43 minutes » diffusée sur RCF-Tours en coopération avec la Maison de l'Europe de Tours.



7 avril 2022 - La motivation enrichie des arrêts de la Cour de cassation - 2ème rencontre : approche disciplinaire, sous la direction de Marie Dugué (PR) et Julie Traullé (PR).

Destinée à éclairer la prise de décision, la motivation enrichie a été initiée en décembre 2015 au sein de la Cour de cassation. Ce deuxième rendez-vous a vocation à dresser un bilan de la

motivation enrichie matière par matière.

11 avril 2022 - Le droit de l'Union au prisme des conceptions ordolibérales de la règle de droit, par Claire Mongouachon (Maîtresse de conférences en droit public), Université de Paris Nanterre sous la présidence de séance de Selma Josso (Maîtresse de conférences en droit public), Université de Tours.

30 mai 2022 - Le néo-libéralisme et la « dé-construction » de l'État Régulateur : la Grande stratégie, par Salah Oueslati (Professeur de civilisation américaine), Université de Tours.

13 juin 2022 - Destins croisés : la Banque de France et la Banque d'Angleterre au tournant des années 1990, par Laurence Harris, Maîtresse de Conférences à l'université Sorbonne Nouvelle et Michel Bouffillier (Professeur émérite des universités), Université Paris Nanterre sous la présidence de séance de Nathalie Lévy (Maîtresse de conférences en Sciences Économiques), Université de Tours.

Colloques et conférences de l'IRJI François-Rabelais mis en ligne sur Canal U



© Tous droits réservés à l'IRJI François-Rabelais. Ces vidéos ont pu être réalisées avec le concours de Philippe DUMAS, responsable du service audiovisuel de la Faculté de droit, économie & sciences sociales.



« 1981-2021, L'abolition à 40 ans », Colloque du 9 octobre 2021.

<https://www.canal-u.tv/chaines/irji/40eme-anniversaire-de-la-peine-de-mort-en-france>



« L'avenir de la protection des lanceurs d'alerte dans l'Union européenne », Colloque du 15 octobre 2021.

<https://www.canal-u.tv/chaines/irji/droit-europeen/l-avenir-de-la-protection-des-lanceurs-d-alerte-dans-l-ue>



« Le droit et la question de l'origine », Colloque du 15 octobre 2021.

<https://www.canal-u.tv/chaines/irji/le-droit-et-la-question-de-l-origine>



« Juger de la légalité administrative - Quel(s) juge(s) pour quelle(s) légalité(s) ? », Colloque du 19 novembre 2021.

<https://www.canal-u.tv/chaines/irji/droit-public/juger-de-la-legalite-administrative>



« Les 20 ans de la loi du 3 décembre 2001 réformant le droit des successions - Les droits du conjoint survivant : bilan et perspectives », Colloque du 3 décembre 2021.

<https://www.canal-u.tv/chaines/irji/droit-du-patrimoine/les-20-ans-de-la-loi-du-3-decembre-2001-reformant-le-droit-des>



« Les nouveaux défis européens », Conférence du 17 décembre 2021.

<https://www.canal-u.tv/chaines/irji/les-nouveaux-defis-europeens>



« SOS médecine libérale - Soigner les maux de la médecine libérale pour soulager notre système de santé ? », Colloque du 3 février 2022 organisé par le Master 2 Droit de la santé.

<https://www.canal-u.tv/chaines/irji/droit-de-la-sante/sos-medecine-liberale>



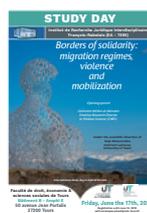
« Secret et droit », Colloque du 1er avril 2022 organisé par Hémisphère Droit.

<https://www.canal-u.tv/chaines/irji/le-secret-et-le-droit>



« L'adoption en France et en Pologne : analyse comparée des cadres normatifs nationaux », Colloque des 28 et 29 avril 2022.

<https://www.canal-u.tv/chaines/irji/droit-europeen/l-adoption-en-france-et-en-pologne-analyse-comparee-des-cadres>



« Borders of solidarity: migration regimes, violence and mobilization », study day on Friday 17 June 2022.

<https://www.canal-u.tv/chaines/irji/droit-international>

Publications financées par l'IRJI François-Rabelais



L'influence des convictions

Sous la direction de Fabienne Labelle

Éditeur : Institut Francophone pour la Justice et la Démocratie

ISBN : 978-2-37032-321-7 - Parution : 07/2021



Résumé : Gérer son patrimoine consiste à arbitrer des choix en vue de la réalisation d'objectifs variés. Toute stratégie patrimoniale poursuit donc une ou plusieurs finalités. Les besoins exprimés par les particuliers ne traduisent pas que des préoccupations strictement individualistes. Les questions sociétales qu'ils soumettent aujourd'hui à leurs conseillers mettent à jour le rôle joué depuis toujours par les convictions dans l'exercice de leurs choix. De l'ordre de l'intime, quelle influence les convictions ont-elles sur la gestion de patrimoine ? Peuvent-elles se concrétiser par une modification profonde des pratiques patrimoniales ? Font-elles émerger de nouvelles techniques et normes juridiques ? Ébranlent-elles les logiques fiscales ? Bouleversent-elles la finance et l'allocation des ressources dans l'économie ? La gestion de patrimoine « de conviction » fait preuve de son efficacité. L'éthique et la responsabilité de la démarche se dessinent en filigrane et constituent à la fois la justification de son opportunité et la source de sa force.



Comment les responsables publics doivent-ils répondre de leurs actes ?

Sous la direction scientifique de Christian Garbar

Éditeur : Presses Universitaires Juridiques de Poitiers

ISBN : 978-2-38194-013-7 - Parution : 10/2021



Résumé : Si, au moins depuis la Déclaration des Droits de 1789, dont l'article 15 proclame : « La Société a le droit de demander compte à tout Agent public de son administration », la question de savoir pourquoi les responsables publics doivent répondre de leurs actes, ne se pose plus, celle de savoir comment ils le font et même comment ils devraient le faire, est toujours débattue, surtout à une époque où s'amplifie la défiance des citoyens à l'égard de la démocratie représentative et de son personnel politique et administratif.

Sous quelles formes, et devant quelles instances s'exprime et doit s'exprimer ce que certains appellent la redevabilité, d'autres la responsabilité, d'autres encore la « répondeance », des gouvernants, des élus et des fonctionnaires ? Bien que relevant de systèmes politico-juridiques aux configurations parfois assez dissemblables sinon opposées, les universitaires et praticiens français et étrangers dont les contributions sont réunies dans cet ouvrage, ont apporté à ce questionnement multidimensionnel des réponses plutôt concordantes, allant dans le sens de l'extension continue de mécanismes préventifs et répressifs.



La pérennité de l'entreprise

Sous la direction scientifique de Gwenola Bargain et Franck Juredieu

Éditeur : LexisNexis

ISBN : 978-2-7110-3632-5 - Parution : 09/2022



Résumé : Notion usuelle en management, la pérennité de l'entreprise décrit sa continuité, sa durabilité et l'idée de permanence malgré les événements et les changements pouvant survenir. Alors qu'elle figure dans plusieurs dispositions législatives et dans la jurisprudence, la pérennité de l'entreprise n'a jamais fait l'objet d'une étude juridique approfondie. Elle s'inscrit pourtant dans un mouvement de la technique juridique en faveur de la préservation des entreprises, particulièrement à l'heure de la crise engendrée par la pandémie de Covid-19. Le droit, en tant qu'instrument de maîtrise du temps, constitue indiscutablement un levier de cette notion, cependant que l'entrecroisement des considérations économiques, politiques mais aussi sociétales en environnementales rend les rapports entre le droit et la pérennité de l'entreprise particulièrement complexes à démêler.

Quatre temps rythment l'analyse de la pérennité de l'entreprise. L'étude débute par une réflexion sur l'existence de la notion, complétée par l'identification des tensions qu'induit l'émergence d'une exigence de pérennité avec certains principes fondamentaux. L'approche technique consiste ensuite à étudier les instruments juridiques de cette pérennité. La recherche d'un modèle de l'entreprise pérenne clôture l'ouvrage.



L'immunité en droits public et privé de la responsabilité par Anthony Tardif

Éditeur : mare & martin - Bibliothèque des thèses : Droit privé et sciences criminelles

ISBN : 978-2-84934-600-6 - Parution : 06/2022

Résumé : L'immunité en droits privé et public de la responsabilité se définit comme le mécanisme permettant à une personne d'être soustraite à l'application normale d'une obligation de réparation ou d'une action en réparation, à raison d'une qualité particulière qu'elle présente. Cette définition permet de distinguer des immunités substantielles et des immunités processuelles. Au sein même de ces deux catégories d'immunités, il est possible de sous-distinguer : les immunités peuvent couvrir tantôt les fautes simples de leur bénéficiaire et tantôt toutes les fautes non intentionnelles de leur bénéficiaire. La présente thèse tentera d'identifier, voire le cas échéant, de construire un régime juridique homogène propre à ces sous-espèces d'immunité.

La carence de l'administration par Pauline Parinet-Hodimont

Éditeur : mare & martin - Bibliothèque des thèses : Droit public

ISBN : 978-2-84934-600-6 - Parution : 06/2022

La coresponsabilité dans les droits de la responsabilité civile et administrative par Anaïs Hacène-Kebir

Éditeur : mare & martin - Bibliothèque des thèses : Droit privé et sciences criminelles

ISBN : 978-2-84934-637-2 - Parution : 09/2022

Professeur invité

Madame Sekiné est Professeur de droit privé à l'Université public de Kobé. Cette université fait partie des 10 meilleures du Japon. Le réseau NihonEuropa créé par le Professeur Monjal en 2014, dont le site internet sera entièrement refondu à la rentrée de septembre, est composé d'une cinquantaine de chercheurs français et nippons et implique près d'une quinzaine d'universités françaises et japonaises (Université de Tokyo, de Waseda, de Chuo, de Hiroshima, de Kobé...) et des grands cabinets d'affaires français, belges et japonais. Dans ce cadre, et en appui, ont été développées des conventions de mobilités pour les professeurs et les étudiants du Master juriste européen. Plus d'une quinzaine d'étudiants ont bénéficié de cette mobilité d'un semestre (Chuo, Kobé, Aoyama Gakuin) ce qui a conduit à des thèses en préparation (3 actuellement) portant des sujets européenno-japonais. Ajoutons que trois étudiantes du Master JE sont restées vivre au Japon. Cinq colloques internationaux ont déjà eu lieu, à un rythme de un tous

les 2 ans, dont un à Tokyo en septembre 2018, et un sixième se tiendra à Tokyo de nouveau en 2024 dans la continuité du colloque organisé par le Professeur Aubin portant sur le droit du vin et de la gastronomie en France et au Japon. Notre Collègue, qui est intervenue en qualité de professeur invité, a présenté aux étudiants le programme d'accueil des mobilités pour le printemps 2023, les bases d'un double diplôme Kobé/Tours impliquant le Master juriste européen avec une possibilité de mobilité de un an pour les étudiants français et japonais, et une conférence portant sur « *la crise sanitaire et la question des étrangers au Japon avec un regard comparatif avec le droit de l'Union européenne* ». En effet, Mme Sekiné, parfaitement francophone, a vécu (23 ans) et fait ses études en Belgique. Cette conférence a été suivie d'une émission de radio sur RCF Tours dans le cadre du programme radiophonique mensuel de la Maison de l'Europe de Tours dont le Professeur Monjal est le vice-président : L'Europe en 43 minutes.



Conférence du Professeur Sekiné et émission radio RCF Tours

Programme PAUSE

L'IRJI François-Rabelais accueille depuis la fin du mois de mars 2022 une enseignante-chercheuse ukrainienne réfugiée à Tours avec ses deux enfants.

Fidèle à ses actions d'accueil des chercheurs en danger, le laboratoire a souhaité soutenir l'action de solidarité à l'égard des scientifiques ukrainiens.

En effet, le programme PAUSE a ouvert un appel spécial d'aide en urgence aux chercheuses et chercheurs ukrainiens grâce à un fonds d'urgence octroyé par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. C'est à ce titre que Madame Alina Goncharova, professeure à l'université d'Etat de Sumy au nord-est de l'Ukraine, a pu être accueillie avec ses enfants. La ville et l'université sont durement frappés par les bombardements. C'est grâce aux liens noués par une enseignante-chercheuse de l'IRJI François-Rabelais lors d'un colloque qui s'est déroulé en 2016 à Lodz en Pologne, que la procédure a pu être mise en œuvre pour l'aider à sortir de la ville assiégée.

Madame Goncharova est spécialiste de droit civil et, particulièrement, de droit des successions. Avant la guerre, elle était vice-doyen aux relations internationales dans sa faculté. Elle a présenté sa thèse en 2012 à l'université nationale Taras Shevchenko de Kyiv et obtenu la plus haute distinction universitaire ukrainienne en 2020 à l'université d'Etat de Sumy. Autrice de plus de 65 publications et ouvrages, elle compte au titre de ses dernières publications, l'article *Inheritance in the occupied territories and in the area of antiterrorism operation: the experience of Ukraine* publié dans la revue internationale *Amazonia Investiga*, 11(50), 55-65. <https://doi.org/10.34069/AI/2022.50.02.6>.



Madame Goncharova a déjà plusieurs projets de recherche au sein de l'IRJI. Son projet individuel porte le thème du droit des successions à l'épreuve de l'état de guerre et d'occupation d'un pays.

Au titre de ses recherches collectives avec les membres du laboratoire, elle participera notamment à la publication chez Dalloz consacrée aux 20 ans de la loi du 3 décembre 2001 en

présentant les droits du conjoint survivant en Ukraine. Puis, dans le cadre du partenariat noué par des membres de l'IRJI avec la Chambre des notaires du Val-de-Loire, une étude de recherche appliquée sur le droit patrimonial de la famille ukrainienne à destination des notaires français sera d'une grande utilité, soulignée par le contexte (mariages binationaux, successions internationales, etc.).

Enfin, dans la mesure où le vignoble ukrainien est notablement affecté par la guerre et qu'il a connu une restructuration suite à l'annexion de la Crimée, Alina Goncharova pourra s'associer aux recherches collectives de l'IRJI menées en droit viticole.

Les enseignants-chercheurs de l'IRJI François-Rabelais à l'international - Présentation de Anne JEANNOT, Maître de conférences, Docteur honoris causa, Faculté de droit de Bochum, Allemagne.



(de gauche à droite) Martin Paul (Recteur de l'Université de Bochum), Anne Jeannot (MCF de l'Université de Tours et Docteur honoris causa de la Faculté de droit de Bochum), Adelheid Puttler (PR de l'Université de Bochum) et Karl Riesenhuber (PR et Doyen de la Faculté de droit de Bochum)

Le 3 novembre 2021, la Faculté de Droit de Bochum a décerné à Anne Jeannot, Maître de conférences à la Faculté de droit de Tours depuis 2000 et membre de l'IRJI, un Doctorat *honoris causa*.

La cérémonie s'est déroulée dans les locaux de la Faculté de droit de Bochum en présence d'Arnaud Giacometti, Président de l'Université et de Colombine Madeleine, vice-Présidente aux Relations internationales de l'Université de Tours. Le diplôme a été remis par le Doyen de la Faculté de droit, le Professeur Karl Riesenhuber, aux côtés du Recteur de l'Université de Bochum (RUB), le Professeur Martin Paul et de la Professeure Adelheid Puttler. La cérémonie a réuni, dans une ambiance chaleureuse de nombreux professeurs, collaborateurs, étudiants et amis français et allemands. Elle a permis aux différents membres de la délégation présidentielle de l'Université de Tours, de prendre contact avec leurs homologues de la RUB, pour mener à bien des projets conjoints.

La remise de ce diplôme entend mettre à l'honneur le rôle joué par Anne Jeannot dans l'approfondissement des relations scientifiques et pédagogiques entre les Universités de Tours et de Bochum, en même temps que ses travaux, portant sur les relations franco-allemandes ainsi que les apports du couple franco-allemand à l'intégration européenne.

Les relations scientifiques entre les deux Facultés partenaires ont été initiées par les Professeurs Blumann et Ipsen et se concrétisent depuis 1994 par des rencontres binationales, les Journées d'études franco-allemandes, qui se déroulent alternativement à Tours et à Bochum, tous les deux ou trois ans. Ces rencontres, qui associent traditionnellement de jeunes chercheurs (étudiants de Master, doctorants et docteurs) et enseignants plus expérimentés, portent sur une thématique européenne envisagée selon une perspective française et allemande.

Cette année, la manifestation s'est déroulée à Bochum du 28 mars au 1er avril et portait sur le thème suivant : « Rôle et valeurs de l'Europe dans le monde : bilan et perspectives pour l'Union européenne ». Anne Jeannot participe activement à ces colloques, non seulement

en tant que contributrice mais également en tant qu'organisatrice et responsable du programme scientifique.

Les relations scientifiques entre les Facultés partenaires se prolongent également sur le plan pédagogique avec la création d'un cursus binational complet de Licence/Bachelor-Master, dirigé depuis l'origine par Anne Jeannot pour la partie française et la Professeure Adelheid Puttler pour la partie allemande.

Le cursus intégré de Licence/ Bachelor permet à ses étudiants d'obtenir en six semestres deux diplômes, une Licence en droit, parcours Droit français- Droit allemand et un Bachelor of laws. Une période de mobilité d'une année dans le pays partenaire leur permet d'acquérir des connaissances juridiques en droit français, allemand et européen en même temps que de solides compétences linguistiques et interculturelles. Fort de ce succès, le cursus de Licence/ Bachelor, qui a accueilli ses premiers étudiants en 2011, est complété depuis 2018 par un cursus de Master Droit européen, parcours franco-allemand. Le M1 se déroule à Tours et le M2 à Bochum. Cette formation offre à des étudiants versés dans les études européennes et franco-allemandes quatre spécialités : droit européen approfondi, droit public et privé des affaires, droit fiscal européen. Il permet à ses lauréats d'embrasser des carrières juridiques franco-allemandes ou européennes ou une poursuite d'études doctorales tant en France qu'en Allemagne. Les deux cursus bénéficient depuis leur création de la certification UFA (Université franco-allemande de Sarrebruck), qui permet non seulement l'octroi d'aides à la mobilité pour les étudiants mais constitue également un label d'excellence très prisé des milieux professionnels.

Très honorée par la remise de ce prestigieux diplôme qui témoigne de son investissement dans les relations franco-allemandes, Anne Jeannot mettra à profit les années futures pour faire prospérer les deux cursus existants et mener à bien de nouveaux projets scientifiques entre les deux Facultés partenaires de Tours et de Bochum.

Présentation de Colombine MADELAINÉ, Maîtresse de conférences en droit public, membre de l'IRJI François-Rabelais et Vice-Présidente de l'Université de Tours en charge des relations internationales



Après avoir soutenu ma thèse de doctorat en 2012 à l'université de Montpellier 1, j'ai exercé comme juriste au sein de la Cour européenne des droits de l'homme jusqu'en septembre 2014, date à laquelle j'ai rejoint l'université de Tours en tant que Maîtresse de conférences en droit public.

J'y ai poursuivi mes activités de recherche au sein de l'IRJI sur les droits fondamentaux, en

particulier au niveau européen (Conseil de l'Europe et Union Européenne). J'ai par ailleurs notamment exercé les fonctions de Vice Doyenne aux Relations internationales de l'UFR DESS de 2017 à 2019. Devenue membre du conseil d'administration de l'université de Tours en octobre 2020, j'ai ensuite été élue Vice-Présidente en charge des relations internationales. Dans ce cadre, mes activités sont multiples et ne pourraient se concrétiser sans l'appui précieux des personnels de la direction des relations internationales et du CUEFEE, de Carine Berberi, chargée de mission et de Marc Debono, référent FLE pour l'université. Elles impliquent par ailleurs des interactions avec toutes les composantes de l'université, avec de nombreux services centraux (DRV, SSU, Vie étudiante, SEF, DSI etc...) ainsi qu'avec les collectivités locales.

Le début de mon mandat aura été marqué par différentes crises ayant eu un impact fort sur les relations internationales. La pandémie a exigé une réadaptation

régulière des autorisations de mobilités des personnels et étudiants, et un travail de fond pour maintenir des liens avec nos partenaires malgré la suspension de certaines collaborations. Le conflit ukrainien a nécessité une réaction rapide pour rapatrier les étudiants et personnels présents en Ukraine et en Russie, interdire les mobilités vers ces pays et mettre en place des dispositifs d'accueil pour les exilés en provenance de ces pays. Une chercheuse ukrainienne a ainsi été accueillie, ainsi qu'une cinquantaine d'étudiants inscrits auparavant en Ukraine mais dont la grande majorité sont ressortissants de pays africains, la volonté de l'équipe présidentielle, avaisée en CFVU et en CA, ayant été de ne pas restreindre l'accueil aux ressortissants ukrainiens.

Parmi mes activités plus récurrentes, figure la supervision des mobilités des personnels et étudiants de l'université de Tours. Dans ce cadre, il a fallu composer avec la baisse de 51% du budget erasmus subi cette année. Des négociations ont en outre été menées avec la Région, l'université d'Orléans et l'INSA CVL pour refondre les modalités d'attribution des bourses de mobilité étudiantes Mobicentre.

Un travail est mené par ailleurs pour renforcer l'attractivité internationale de l'université : finalisation du site internet en anglais initié par la précédente équipe, revitalisation du CUEFEE avec le recrutement d'un nouveau directeur, développement de cours pour étudiants d'échange, remise en place de cours d'anglais pour les personnels, travail sur les documents de communication, refonte de la base Labri, etc...

Enfin, il s'agit de poursuivre la structuration des collaborations internationales au sein de l'université. Au niveau européen, un projet d'université européenne, Neolaia, a ainsi été déposé en mars 2022 avec 8 autres partenaires européens : Jaén, Bielefeld, Örebro, Ostrava, Nicosie, Salerne, Siauliai et Suceava.

Nominations



Le Professeur François Brunet a été nommé référent intégrité scientifique aux côtés du Professeur Christian Andres.

Très vigilante aux bonnes pratiques dans la conduite de ses activités de recherche, l'Université de Tours avait, en décembre dernier, nommé un nouveau référent intégrité scientifique : Christian Andres, Professeur des universités et praticien hospitalier en biochimie et biologie moléculaire.

Face à l'étendue des missions et à la diversité des sujets à traiter, l'établissement a décidé de nommer un second référent Intégrité scientifique : François Brunet, Professeur de droit public à l'université de Tours et Directeur-adjoint de l'École doctorale « Sciences de la société - Territoires, Économie, Droit » (SSTED) - Orléans/Tours. Tous deux sont donc désignés référents à l'intégrité scientifique de l'université de Tours jusqu'au 30 novembre 2024, leur nomination constituant une étape essentielle pour impulser des réflexions au sein de la communauté universitaire de Tours sur les enjeux, les règles et les valeurs relatives à l'intégrité scientifique et mettre en place un plan d'actions.



Par arrêté de la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en date du 26 mai 2022, le Professeur Kevin Parthenay a été nommé membre Junior de l'Institut universitaire de France à compter du 1er octobre 2022, pour une durée de 5 ans, en qualité de membre Junior de l'Institut Universitaire de France au titre de la chaire fondamentale.

Convention CIFRE

Une convention CIFRE a été signée entre l'Université de Tours représentée par l'IRJI François-Rabelais et le cabinet ADVENTIS AVOCATS en faveur de :

Alexandre BERGERON dont le sujet de thèse est
« Le juge des enfants et le Code de la justice pénale des mineurs »
(sous la direction de Véronique TELLIER-CAYROL MCF HDR).



Lien vers la conférence

« CIFRE, ça ne se dit pas voyons ! Ou alors pas assez » :

<https://www.canal-u.tv/producteurs/irji/cifre>

Procédure CIFRE, téléchargez la brochure sur

<http://www.anrt.asso.fr/fr/decouvrir-la-procedure-cifre-7844>

Soutenance d'Habilitation à Diriger des Recherches

Le 9 juin 2022, Fabienne LABELLE a soutenu son Habilitation à diriger des recherches (HDR), sous la direction de Claude Ophèle, Professeure de droit privé.

Jury :

M. Hubert BOSSE-PLATIERE, Professeur des universités, Université de Dijon-Bourgogne
Mme Bénédicte FRANCOIS, Professeure des universités, Université Paris- Est Créteil Val-de-Marne
M. Jérémy HOUSSEYER, Professeur des universités, Université de Reims-Champagne-Ardennes
Mme Claude OPHÈLE-ROSSETTO, Professeure des universités, Université de Tours
Mme Olivia SABARD, Professeure des universités, Université de Tours
M. Michel SEJEAN, Professeur des universités, Université de Bretagne-Sud



* Le 3 décembre 2021, Vincent AUBELLE a soutenu sa thèse sur Contribution sur le bloc communal en droit de la décentralisation (sous la direction du Professeur Pierre-Yves MONJAL)

Jury :

Pierre-Yves MONJAL, Université de Tours (Directeur de thèse)
Catherine RIBOT, Université de Montpellier (Rapporteuse)
Olivier LEGROS, Université de Tours (Examinateur)
Nicolas KADA, Université Grenoble-Alpes (Examinateur)
Corinne TOURET, Université de Tours (Examinatrice)
Olivier RENAUDIE, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne (Président)

Résumé :

La particularité de l'organisation communale française tient à ce qui l'a fondé en 1789 : une communauté de citoyens, une société politique. Elle explique l'importance quantitative des municipalités reconnues depuis cette date : sans que leur nombre soit connu avec précision, il avoisine 44 000. Initiées depuis 1790, de nombreuses tentatives eurent lieu pour rationaliser cette organisation : la meilleure efficacité de l'action publique fut la visée. Même si le morcellement communal a été depuis lors partiellement résorbé - il existe au 1er janvier 2020 34 968 communes - la situation des communes françaises est atypique lorsqu'une comparaison avec l'organisation communale qui prévaut dans d'autres pays étrangers est engagée. L'histoire, où la Révolution française reconnut des principes d'égalité et de liberté, l'édifie au sens propre du terme. Tenant compte de cette situation, et dès lors

Thèses soutenues

que toutes les communes, indépendamment de leur population, disposent de la clause générale de compétences, le législateur contourna l'impossibilité de mettre en oeuvre cette dernière dans toute son amplitude. Il recourut à la coopération intercommunale. Sans qu'il ne s'agisse de remettre en cause l'échelon communal, cette politique doit permettre d'exercer certaines des compétences des communes à un niveau plus pertinent. Depuis le 1er janvier 2017, à quatre exceptions près, toutes les communes françaises appartiennent à l'un des 1 255 établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre existants au 1er janvier 2020. Pourtant, la conception initiale de l'établissement public intercommunal compris comme une coopérative de communes afin d'exercer les seules compétences qui ne pouvaient l'être au niveau communal a été à bas bruit dévoyée. La recherche d'une efficience accrue de la dépense publique, et sans que jamais celle-ci ait été démontrée, tant ex ante qu'ex post, l'explique. L'inflexion fut portée en 2010 : parallèlement à la rationalisation de leurs périmètres, l'extension des transferts de compétences obligatoires aux structures intercommunales fut initiée et amplifiée avec la loi du 7 août 2015. Cette révolution de l'organisation du bloc communal, qualifiée de silencieuse, a privilégié une seule approche : celle issue de l'école de la puissance publique. Le droit a construit des territoires où sein desquels il a fait fonctionner son propre système. La surdétermination qu'a exercé cette approche organique est ce qui donne aujourd'hui une effectivité à la rationalisation du bloc communal. Toutefois, la lecture organique du bloc communal n'est pas sans entretenir une relation fictionnelle avec la réalité : celle, issue du désajustement avec l'objectif énoncé par Mirabeau le 3 septembre 1789, où il s'agit de rapprocher l'administration des hommes et des choses. Revenir à une lecture de la réalité où la géographie retrouve toute sa place est celle de l'approche matérielle, lorsque l'organe n'est plus la finalité, mais le vecteur de mise en oeuvre des politiques publiques. La thèse soutenue est celle d'un renversement axial de la construction du bloc communal en sortant de l'asymétrie entretenue jusqu'alors entre l'approche matérielle et l'approche organique. Dans cette perspective, la question ne porte plus sur la disparition de la commune, ou son symétrique, la remise en cause des établissements publics de coopération intercommunale, mais sur l'exploration d'une voie nouvelle, celle la commune nouvelle et son impensé, l'intercommunalité nouvelle. Fondée sur la liberté tout en intégrant les contraintes inhérentes à l'exercice de certaines politiques - la question du seuil de population ou bien encore des réalités géographiques - elle doit permettre de revenir à ce que fut le principe fondateur de la commune : une communauté de citoyens, aujourd'hui en voie d'extinction, tout en autorisant l'exercice à la bonne échelle des compétences issues de la clause générale de compétences des communes.

Mots-clés :

Commune, communes et intercommunalités nouvelles, conception matérielle, conception organique, coopération intercommunale.

* Le 13 décembre 2021, **Antoine CHAUSFOIN** a soutenu sa thèse sur [Le volume immobilier](#) (sous la direction du professeur Nicolas CAYROL)

Jury :

Nicolas CAYROL, Université de Tours (Directeur de thèse)
Marianne FAUREABBAD, Université de Poitiers (Rapporteuse)
Nadège REBOULMAUPIN, Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines Paris Saclay (Rapporteuse)
William DROSS, Université Jean Moulin Lyon 3 (Président)
Frédéric DANOS, Université de Tours (Examinateur)

Résumé :

Le volume immobilier représente l'objet de propriété issu de la technique juridique de la division en volumes de l'immeuble. Cette technique repose sur la possibilité de diviser l'étendue verticale de l'immeuble en volumes indépendamment appropriés, tout en faisant une abstraction totale du sol. Ce dernier s'efface alors totalement au bénéfice des volumes immobiliers, qui sont compris indépendamment de la matière qui les compose. Issue de la pratique notariale de division de l'immeuble, l'objectif initial de cette technique juridique était de permettre l'établissement des grands ensembles immobiliers. Elle présente des avantages indéniables et se fonde sur la formidable adaptabilité de la notion de propriété immobilière que permet le Code civil. L'impact important de cette technique sur le droit immobilier et l'espace de liberté dans laquelle elle évolue invite à l'étendre au-delà de son cadre d'origine. On pourrait en effet être tenté de sortir la division en volume du cadre de simple technique juridique, afin de repenser la notion de propriété foncière – initialement attachée au sol – en la redéfinissant intégralement en termes de volumes tri-dimensionnels. Pourtant, il ne semble pas souhaitable d'étendre les volumes immobiliers au-delà du cadre pratique qui les ont vu naître. Les conséquences d'une telle consécration poseraient des difficultés tant théoriques que pratiques : difficultés théoriques d'une part, car la notion de volume immobilier ne s'adapte, en réalité, que très imparfaitement à la propriété immobilière du Code civil ; difficultés pratiques d'autre part, en ce qu'une telle consécration impliquerait des problèmes liés à la persistance de la propriété du volume au-delà de l'objet qui le compose. En définitive, la thèse ne nie pas l'existence des volumes immobiliers. Elle tend néanmoins à démontrer la nécessité d'une délimitation précise de ces derniers, tant dans leur compréhension que leur utilisation, en raison des différences intrinsèques qu'ils présentent vis-à-vis de la propriété foncière du Code civil.

Mots-clés :

Droit de superficie, Propriété foncière, Division en volumes, Propriété de l'espace, Servitudes, Domaine public.

* Le 2 mars 2022, **Magali RAMEL** a soutenu sa thèse sur [Le droit à l'alimentation et la lutte contre la précarité alimentaire en France](#) (sous la direction du Professeure Diane ROMAN)

Jury :

Diane ROMAN, Université de Paris 1 (Directrice de thèse)
François COLLART-DUTILLEUL, Université de Nantes (Rapporteur)
Christophe GOLAY, Académie de droit international humanitaire et de droits humains à Genève (Rapporteur)
Emmanuel AUBIN, Université de Tours (Président)
Isabelle HANNEQUART, Université de Tours (Examinatrice)
Geneviève PARENT, Université Laval (Examinatrice)

Thèses soutenues

Résumé :

Le défi alimentaire s'impose comme un enjeu majeur du XXI^e siècle face auquel la matière juridique reste balbutiante. A la suite des travaux d'Amartya Sen montrant que la faim peut résulter de la pauvreté et non de la disponibilité alimentaire, le droit à l'alimentation se pose comme objectif et moyen de garantir un accès digne à une nourriture disponible et adéquate. Or il est étonnant de constater le peu de considération dont fait l'objet ce droit de l'Homme dans les pays dits développés alors que ces derniers ne font pas exception aux problèmes de faim et de malnutrition. Ainsi, en France, l'accès à l'alimentation fait l'objet d'une faible protection juridique et les mesures prises face à la précarité alimentaire s'inscrivent surtout dans le cadre de l'aide alimentaire.

Cette recherche s'articule autour de la question de l'intérêt et de la spécificité d'une approche fondée sur le droit à l'alimentation pour lutter contre la précarité alimentaire, par rapport au droit et aux politiques actuelles en France. Le cadre de l'analyse s'inscrit dans le contexte français pour répondre à ce questionnement mais il reprend celui posé par la doctrine en droit international ; il pourrait s'appliquer à l'ensemble des pays du Nord puisqu'aucun d'entre eux n'a encore consacré ce droit de l'Homme en droit interne. Il s'agit donc de s'interroger sur le besoin de la formulation du droit à l'alimentation en tant que droit autonome pour assurer sa concrétisation, au regard des besoins des personnes victimes de faim et de malnutrition. Plus particulièrement ces questionnements conduisent à rechercher à la fois la plus-value d'une approche fondée sur le terrain juridique plutôt que des objectifs politiques de lutte contre la précarité alimentaire, l'intérêt de la reconnaissance et de la mise en oeuvre du droit à l'alimentation par rapport à des droits qui lui sont connexes et les particularités d'une approche fondée sur le droit à l'alimentation par rapport à une réponse caritative, pour lutter contre la précarité alimentaire. A ce titre, il importe de revenir sur la définition de l'objet de ce droit. En effet, un pan important du contenu du droit à l'alimentation reste encore mal considéré, tant au niveau international que dans le droit positif français, à savoir les dimensions sociales, culturelles et politiques de l'accès à l'alimentation. Or la démonstration de l'intérêt, voire de la nécessité, de la reconnaissance et de la mise en oeuvre du droit à l'alimentation en France, repose sur la prise en considération de ce contenu.

Mots-clés : Précarité alimentaire, Accès à l'alimentation, Droit à l'alimentation, France, Pauvreté, Dignité humaine.

Qualification des docteurs

Candidate inscrite sur la liste de qualification aux fonctions de Maître de conférences par la Section 02 du CNU session de février 2022

Émilie DELCHER,

**« L'espace économique européen : recherche sur l'homogénéité au regard du droit de l'Union européenne »
sous la direction des Professeurs Pierre-Yves MONJAL et Sébastien ROLAND**

Après avoir effectué ma Licence de droit à l'Université de Tours, j'ai réalisé une mobilité Erasmus au sein de l'Université d'Islande, où je suis retournée quelques mois plus tard pour un stage au Centre islandais des droits de l'Homme. J'ai poursuivi mon parcours dans le Master Juriste européen de l'Université de Tours, puis j'ai rejoint l'École des Avocats du Centre Ouest. Après avoir exercé comme avocate pendant deux ans, j'ai souhaité me consacrer entièrement à ma thèse et à l'enseignement. Encouragée dans cette voie par le Professeur Jean Rossetto qui a dirigé les premières années de ma thèse, celle-ci a abouti sous la direction des Professeurs Pierre-Yves Monjal et Sébastien Roland.

J'ai été enthousiasmée par l'exercice intellectuel de la rédaction d'une thèse : s'efforcer de maîtriser un sujet à la fois dans sa globalité et ses moindres détails, de construire une démonstration, de soigner la rédaction. Ma thèse s'intitule « L'Espace économique européen : recherche sur l'homogénéité au regard du droit de l'intégration européenne ». L'idée de consacrer une étude à ce sujet est née de mes séjours en Islande, où je me suis familiarisée avec l'accord sur l'Espace économique européen. Il relie l'Union européenne et ses États-membres d'une part et l'Islande, la Norvège et le Liechtenstein d'autre part, ces derniers ne souhaitant pas devenir membres de l'Union. Cet accord m'est vite apparu comme un terrain de recherche prometteur, en ce qu'il est fondé sur un principe original : l'homogénéité. Elle permet une intégration effective de ces trois États non-membres de l'UE au marché intérieur, par une adaptation régulière du droit de l'accord EEE au fil de l'évolution du droit de l'UE. L'Espace économique européen constitue d'ailleurs une source d'inspiration, en ce que des mécanismes d'homogénéité ont été repris dans d'autres partenariats conclus avec des voisins de l'UE, comme dans l'accord d'association conclu avec l'Ukraine.

En parallèle de ma thèse, j'ai effectué des travaux dirigés en droit général de l'Union européenne, en contentieux de l'UE, en droit de la Convention européenne des droits de l'Homme et en droit constitutionnel. J'ai aussi dispensé des cours magistraux en droit de l'Union et en histoire constitutionnelle, dont certains étaient en anglais. J'ai ainsi eu le plaisir d'intervenir auprès de publics variés, de juristes et de non-juristes, de la L1 au M2.

Après avoir été qualifiée par le CNU au début de cette année, j'ai la chance d'être recrutée comme maîtresse de conférences à l'Université de Nantes. Je vais y enseigner le droit de l'Union européenne et m'investir dans la recherche au sein du Laboratoire « Droit et Changement Social ».

Recrutement des docteurs qualifiés

mai 2021

Émilie DELCHER a soutenu sa thèse sur

**« L'espace économique européen : recherche sur l'homogénéité au regard du droit de l'Union européenne »
le 12 mai 2021**

sous la direction des Professeurs Pierre-Yves MONJAL et Sébastien ROLAND,
qualifiée aux fonctions de Maître de conférences
par la Section 02 du CNU session de février 2022.

Recrutée à la Faculté de droit et des sciences politiques de l'Université de Nantes.

Recrutement des docteurs qualifiés

juin 2021

Anthony TARDIF a soutenu sa thèse sur
« L'immunité en droits privé et public de la responsabilité »

le 8 novembre 2019

sous la direction du Professeur Fabrice LEDUC,
qualifié aux fonctions de Maître de conférences
par la Section 01 du CNU session de mars 2021.

Recruté à l'Université de Haute-Alsace, rattaché au CERDACC (EA 3992), IUT de Mulhouse.

Recrutement et nomination des enseignants-chercheurs

Recrutement

Guillemette WESTER, Maître de conférences en droit privé (à compter du 01/09/2022)
Véronique TELLIER-CAYROL, Professeur des Universités de droit privé (à compter du 01/09/2022)

Nomination

Nicolas JEANNE, Professeur des Universités de droit privé (depuis le 01/01/2022),
lauréat du concours ; précédemment en poste en qualité de Maître de conférences
à l'Université de Cergy-Pontoise (portrait dans le prochain Bulletin)

Liste des enseignants-chercheurs de l'IRJI François-Rabelais

CNU section 01 - Droit privé et sciences criminelles

(24 enseignants-chercheurs titulaires, 4 PAST, 1 émérite)

ARHAB-GIRARDIN Farida, Maître de conférences HDR
BARGAIN Gwenola, Maître de conférences
BOURDOISEAU Julien, Maître de conférences HDR
CAYROL Nicolas, Professeur des Universités
DAMIENS Audrey, Maître de conférences
DANOS Frédéric, Professeur des Universités
DREVEAU Camille, Maître de conférences
DUGUÉ Marie, Professeur des Universités
FOURMENT François, Professeur des Universités
GAY Bruno, PAST
GOURDY Hélène, Maître de conférences
JEANNE Nicolas, Professeur des Universités
JUREDIEU Franck, Maître de conférences
LABELLE Fabienne, Maître de conférences
LAUVERGNAT Ludovic, PAST
LEDUC Fabrice, Professeur des Universités
MERINO Steven, PAST
OPHÈLE Claude, Professeur des Universités
OUDIN Federica, Maître de conférences HDR
OUDIN Martin, Maître de conférences HDR
PEYRONNET Marie, Maître de conférences
RAVENNE Sylvain, Maître de conférences
ROULET Vincent, Maître de conférences HDR
ROBIN-SABARD Olivia, Professeur des Universités
SLIM Hadi, Professeur des Universités
SOTOMAYOR Raoul, PAST
TELLIER-CAYROL Véronique, Maître de conférences HDR
TESTU François-Xavier, Professeur des Universités émérite
THOMAS-TAILLANDIER Delphine, Maître de conférences
TRAULLÉ Julie, Professeur des Universités

CNU section 03 - Histoire du droit et des institutions

(3 enseignants-chercheurs titulaires)

CHAUVIN-HAMEAU Paul, Maître de conférences
DEROCHE Alexandre, Professeur des Universités
MOURÉ Stéphane, Maître de conférences

CNU section 05 - Sciences économiques

(7 enseignants-chercheurs titulaires)

BOUSQUET Alain, Professeur des Universités
CONCETTINI Silvia, Maître de conférences (disponibilité)
FAUVELLE-AYMAR Christine, Maître de conférences HDR
FAVARD Pascal, Professeur des Universités
HOTTE Rozenn, Maître de conférences
KOSSI Yann, Maître de conférences
LÉVY Nathalie, Maître de conférences

CNU section 02 - Droit public (fin juillet)

(23 enseignants-chercheurs titulaires, 2 PAST et 3 émérites)

ALBERT Nathalie, Professeure des Universités (Rectrice de la région académique Bourgogne Franche-Comté et de l'Académie de Besançon)
AUBIN Emmanuel, Professeur des Universités
BERRAMDANE Abdelkhalq, Professeur des Universités émérite
BOISSEAU Pierre, Maître de conférences
BRUNET François, Professeur des Universités
COLLIN Mathilde, Maître de conférences HDR
DEFOORT Benjamin, Professeur des Universités
DELAUNAY Bénédicte, Professeur des Universités émérite
GARBAR Christian, Professeur des Universités émérite
GAUTRON Jérôme, Maître de conférences HDR
GÉLY Marie-Laure, Maître de conférences HDR
GUILLARD Christine, Maître de conférences HDR
HANNEQUART Isabelle, Maître de conférences HDR
JEANNOT Anne, Maître de conférences
JOSSO Selma, Maître de conférences
LACAILE Philippe, PAST
LAVERGNE Benjamin, Maître de conférences
MADELAINE Colombine, Maître de conférences
MANSON Corinne, Maître de conférences HDR
MONJAL Pierre-Yves, Professeur des Universités
MOUZET Pierre, Maître de conférences HDR
MOZOL Patrick, Maître de conférences HDR
PARINET Pauline, Maître de conférences
PELLISSIER Gilles, PAST
ROLAND Sébastien, Professeur des Universités
ROS Nathalie, Professeur des Universités
THIERRY Damien, Maître de conférences HDR
TOURET Corinne, Maître de conférences HDR

CNU section 04 - Science politique

(4 enseignants-chercheurs titulaires)

CRÉPON Sylvain, Maître de conférences
DUCLOS Nathalie, Maître de conférences HDR
PARTHENAY Kevin, Professeur des Universités
VITIELLO Audric, Maître de conférences HDR

Liste des doctorants de l'IRJI François-Rabelais

Nom, prénom, titre de la thèse, directeur de thèse, (date de première inscription en thèse)

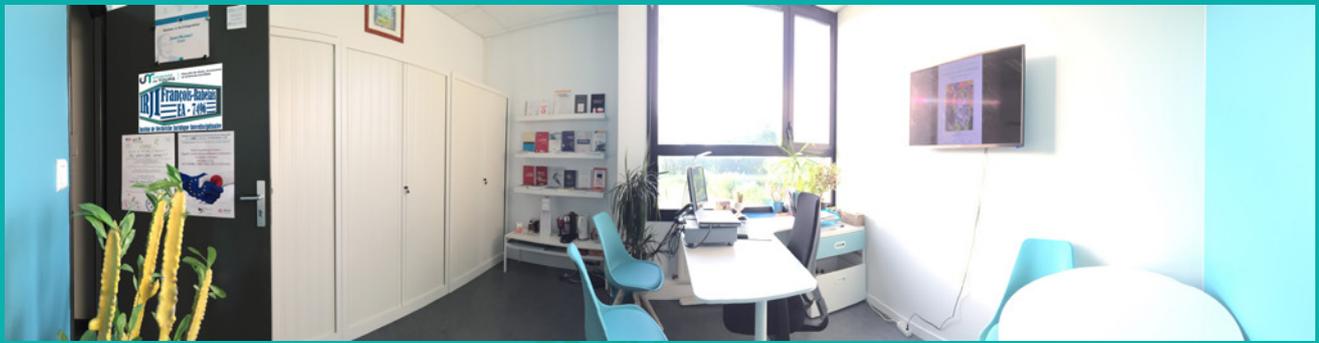
- ABANDA Raymond, *Plaidoyer pour un Système de Protection Sociale en Droit Camerounais*, thèse co-dirigée par Julien BOURDOISEAU, Maître de conférences HDR et FOURMENT et Jacqueline KOM, enseignante (11/10/17)
- ADEOSI Adechinan, *L'aménagement du temps en procédures pénales française et béninoise comparées*, thèse co-dirigée par les Professeurs François FOURMENT et Eric Codjo MONTCHO AGBASSA (11/10/17)
- ANDAGUI OLENDE Dastern, *L'obtention des aveux par mauvais traitement : étude de droit français et de droit gabonais comparés*, thèse co-dirigée par les Professeurs François FOURMENT et Charles MBA OWONO (28/11/18)
- APPERT Clémence, *L'office du juge d'appel en contentieux administratif*, thèse dirigée par le Professeur Benjamin DeFOORT (20/09/18)
- AYASSOU Madji, *Collectivités territoriales et innovations*, thèse dirigée par Patrick MOZOL, Maître de conférences HDR (09/01/17)
- BENOIT ISART Pauline, *Intelligence artificielle et robotique en santé*, thèse dirigée par Farida ARHAB-GIRARDIN, Maître de conférences HDR (30/10/18)
- BERGERON Alexandre, *Le code de justice pénale des mineurs et le juge des enfants*, thèse dirigée par Véronique TELLIER-CAYROL, Maître de conférences HDR (03/03/2022)
- BLANCHETON Raphaël, *La révélation du droit naturel par le droit international : des droits de l'humanité au droit de la nature*, thèse dirigée par la Professeure Nathalie ROS (02/02/2022)
- BRAHMI Léa, *Le contentieux du droit de la sécurité sociale*, thèse dirigée par le Professeur Nicolas CAYROL (01/10/2021)
- BROSSET BRIAND Marion, *Ordre public et concurrence*, thèse dirigée par le Professeur François BRUNET (03/10/16)
- BUI Huong Giang, *Les conflits en mer de Chine méridionale. Le cas du Vietnam au regard des prétentions des autres Etats de la région*, thèse dirigée par la Professeure Nathalie ROS (21/11/17)
- COTTAZ Mélanie, *Le contrat de transaction et stratégies contentieuses des sociétés en France et à l'international*, thèse dirigée par le Professeur Hadi SLIM (30/09/19)
- CRINON Antonin, *Précarité et droit : recherches sur la construction d'une notion juridique*, thèse dirigée par la Professeure Diane ROMAN (01/10/15)
- DAMBABA Mohamed Sanghur, *Le contrôle parlementaire de l'action gouvernementale en Afrique : cas du Bénin, du Sénégal et du Togo*, thèse co-dirigée par Pierre MOUZET, Maître de conférences HDR et Ibrahim SALAMI (24/11/15)
- DAWALIBY Céline, *Les actifs immobiliers dans les opérations de restructuration*, thèse dirigée par le Professeur Frédéric DANOS (09/11/2021)
- DELACOURE Elodie, *Réflexions sur la séparation des fonctions judiciaires dans le procès pénal*, thèse dirigée par le Professeur François FOURMENT (20/09/16)
- DE MOURA COSTA VARGES LOPES Thuany, *La reconnaissance culturelle de groupes sociaux et l'importance de la démocratie au niveau local comme éléments transformateurs des injustices socio-environnementales*, thèse co-dirigée par Patrick MOZOL, Maître de conférences HDR et Damien THIERRY, Maître de conférences HDR (20/02/20)
- DIEU Erwan, *De la prévention de la récidive à la désistance : étude de sciences criminelles des pratiques correctionnelles*, thèse co-dirigée par Véronique TELLIER-CAYROL, Maître de conférences HDR et le Professeur Nicolas COMBALBERT (05/12/18)
- DJAITO Codjo Adjeoda, *Le cautionnement en droit français et au sein de l'espace OHADA : étude comparée et évolutions*, thèse dirigée par le Professeur Frédéric DANOS (07/12/18)
- DJITE Mondjeha Paul Henri, *Fonction publique et service public en France et en Côte d'Ivoire*, thèse dirigée par le Professeur Emmanuel AUBIN (15/02/2022)
- DEVENY Killian, *La nécessité en droit administratif*, thèse dirigée par le Professeur François BRUNET (01/10/20)
- DOUADJIA Menad, *Le conseil patrimonial immobilier*, thèse dirigée par la Professeure Claude OPHELE (17/10/18)
- DUBREUIL Sébastien, *La transposition du droit pénal français en Extrême-Orient (années 1850-1930)*, thèse dirigée par le Professeur Alexandre DEROUCHE (04/12/19)
- DUPREZ Richard, *La protection juridique des protocoles de communication*, thèse dirigée par le Professeur François-Xavier TESTU (29/10/15)
- EL AOUADI Hayet, *Le régime juridique de l'arbitrage international intéressant les personnes publiques*, thèse dirigée par le Professeur Hadi SLIM (07/12/20)
- EL MAHDADOUI Kamal, *Les relations Maroc-Union européenne dans le sillage de «la Nouvelle Politique Européenne de Voisinage»*, thèse dirigée par Damien THIERRY, Maître de conférences HDR (13/10/2021)
- EMOU Marino, *Les institutions de Coopération Française en Côte d'Ivoire de l'indépendance 1960 à l'an 2000*, thèse dirigée par le Professeur Alexandre DEROUCHE (17/09/19)
- ES-SAMTI Hassan, *Abus de biens sociaux au 19ème siècle : de la genèse à l'incrimination*, thèse dirigée par le Professeur Alexandre DEROUCHE (10/12/20)
- FILLET Geoffrey, *Les conventions constitutionnelles en droit français*, thèse dirigée par Pierre MOUZET, Maître de conférences HDR (21/11/17)
- GAUTHIER Pascal, *Le droit du patient au respect de sa volonté*, thèse dirigée par Farida ARHAB-GIRARDIN, Maître de conférence HDR (03/12/19)
- HIOL Stéphanie, *Cour de justice et conseil d'état : un dialogue entre juges ?*, thèse dirigée par le Professeur Pierre-Yves MONJAL (06/01/17)
- HORLAVILLE Clotilde, *La valeur en droit public*, thèse dirigée par le Professeur François Brunet (04/10/18)
- JONES Benjamin, *L'équité dans les compétitions sportives et le modèle sportif européen : Étude des mesures juridiques visant à assurer l'équilibre compétitif dans les sports professionnels*, thèse dirigée par la Professeure Nathalie ROS (29/01/20)
- KADJKA Essoham, *Le comité des finances locales*, thèse dirigée par Pierre MOUZET, Maître de conférences HDR (29/09/17)

Liste des doctorants de l'IRJI François-Rabelais

Nom, prénom, titre de la thèse, directeur de thèse, (date de première inscription en thèse)

- KEKE Sakre, *Le renforcement de la démocratie participative par la protection des données numériques à caractère personnel. Etude comparative France - Côte d'Ivoire*, thèse dirigée par Patrick MOZOL, Maître de conférences HDR (09/11/17)
- KERROUMI Nezha, *La protection du consommateur des services bancaires et financiers en droit français et marocain*, thèse dirigée par le Professeur Nicolas CAYROL (05/12/14)
- KHAFIF Anass, *Le droit de la régulation économique (recherches comparées sur le rapport de l'état à l'économie - cas du Maroc et de la France)*, thèse co-dirigée par les Professeurs Pierre-Yves MONJAL et David MELLONI (28/09/15)
- KPANOUYOU Dihigbamba, *L'égalité des créanciers dans les procédures collectives françaises et de l'OHADA : entre finalité capitaliste et impératif social*, thèse dirigée par le Professeur Nicolas CAYROL (09/12/19)
- LAURENT Thomas, *Essai sur le vieillissement en économie de la santé*, thèse co-dirigée par les Professeurs Pascal FAVARD et Lilliane BONNAL (21/01/20)
- LE Manh-Hung, *La question frontalière sino-vietnamienne, de la conquête française à l'époque Contemporaine*, thèse dirigée par le Professeur Alexandre DEROCHE (16/11/2021)
- LENOBLE Théo, *Égalité et inclusion en droit du handicap*, thèse dirigée par le Professeur Nicolas CAYROL (10/12/20)
- MACÉ Marion, *Les gestions publiques immobilières : vers un droit de l'immobilier public ?*, thèse dirigée par Patrick MOZOL, Maître de conférences HDR (02/12/19)
- MARIAM Mahamat Adjid, *Les sûretés en droit Ohada et les opérations bancaires*, thèse co-dirigée par les Professeurs Hadi SLIM et Frédéric DANOS (04/12/19)
- MASQUILIER Ariane, *La fonction publique et le principe de non-discrimination (Recherche de droit comparé franco-canadien)*, thèse dirigée par la Professeure Diane ROMAN (29/10/18)
- MESSIGA Kokougan, *La responsabilité internationale des Etats en mer*, thèse dirigée par la Professeure Nathalie ROS (22/11/16)
- NAZZAL Sam, *Géopolitique du Chantage ou l'impact du chantage politique et économique régional et international sur le problème palestinien*, thèse dirigée par le Professeur Pierre-Yves MONJAL (30/10/2018)
- NIVERT Alexandre, *Le contrat de fait*, thèse dirigée par le Professeur Fabrice LEDUC (20/09/19)
- OUATTARA Aminata, *Le droit des mineurs non accompagnés dans la protection de l'enfance*, thèse dirigée par Véronique TELLIER-CAYROL, Maître de conférences HDR (05/01/2022)
- PAKHOMOFF Natacha, *Essai sur une théorie générale des propriétés collectives*, thèse dirigée par le Professeur Frédéric DANOS (11/10/17)
- PASCAL Lissage, *Problématique de l'intérêt général en Haïti : Une approche au regard du droit administratif et du droit constitutionnel haïtiens*, thèse dirigée par le Professeur Alexandre DEROCHE (31/01/2022)
- PLANTINET Lucas, *Les mutations de l'action publique*, thèse dirigée par le Professeur François Fourment (16/09/19)
- POUFON Hamidou, *Impact des dépenses publiques sur la réduction de la pauvreté en Afrique Subsaharienne - Le cas du Nigeria*, thèse dirigée par Christine FAUVELLE-AYMAR, Maître de conférences HDR (09/12/2020)
- RAMEL Magali, *Le droit à l'alimentation dans l'Union européenne*, thèse dirigée par la Professeure Diane ROMAN (06/10/14)
- SEGHOOR Sarah, *La subordination de l'expression de l'agent public au principe de neutralité du service public*, thèse dirigée par le Professeur Emmanuel AUBIN (07/12/20)
- SILBERMAN Éric, *Le cannibalisme en droit pénal*, thèse co-dirigée par la Professeure Claude OPHÈLE et Véronique TELLIER-CAYROL, Maître de conférences HDR (06/01/15)
- TULASNE Camille, *Trouver l'équilibre entre les intérêts légitimes des entreprises et les droits fondamentaux des individus dans un monde numérique*, thèse dirigée par le Professeur Sébastien ROLAND (21/09/2020)
- VODOPLAV Matija, *La facilitation des investissements, dans le domaine des marchés financiers : contribution à une réflexion sur les accords de libre-échange de la nouvelle génération*, thèse dirigée par le Professeur Pierre-Yves MONJAL (08/12/16)
- VOLKOV Anastasia, *L'accord de partenariat économique entre l'Union européenne et le Japon. Contribution à une théorie générale des accords de nouvelle génération conclus par l'Union européenne : l'exemple du Japon*, thèse dirigée le Professeur Pierre-Yves MONJAL (22/10/19)
- YENK Antoine, *Violence politique et rétablissement de la paix : le rôle du Temps dans les guerres civiles contemporaines*, thèse dirigée par Nathalie DUCLOS, Maître de conférences HDR (08/10/2021)





Adresse :

Faculté de Droit, Économie & Sciences Sociales
 IRJI François-Rabelais (EA 7496)
 Bâtiment D - Bureau 117
 50 avenue Jean Portalis - BP 0607
 37206 TOURS CEDEX 3

Véronique PICARD (Ingénieur d'études) est responsable administrative de l'IRJI François-Rabelais.
veronique.picard@univ-tours.fr Téléphone : 02 47 36 11 70

Xavier HOUILLER (Technicien d'information documentaire et de collections patrimoniales) est responsable de la Bibliothèque Droit-Recherche associée à l'IRJI François-Rabelais.
xavier.houiller@univ-tours.fr Téléphone : 02 47 36 11 81

L'IRJI François-Rabelais sur le web :

Page web <https://irji.univ-tours.fr/>

Lien Canal U <https://www.canal-u.tv/producteurs/irji>

Page facebook <https://www.facebook.com/InstitutdeRechercheJuridiqueInterdisciplinaire/>

Lien twitter https://twitter.com/IRJI_FrRabelais

PLAN D'ACCÈS

